

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 15 avril 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 057-215706060-20260415-KJ_270426_PT_24-DE



Conseillers élus		33	Mmes et MM les Conseillers municipaux								Conseillers en exercice		33
N° d'ordre	Présents	28	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents	5	
	M. Hervé SIMON		X		1	Mme Danielle MANCHON	X	13	M. Johann HAUSSER	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents M. DE NICOLO à M.SOWA M.LOUBET à Mme SIMON Océane Mme JAKUBOWSKI à Mme DETHOOR M.ATMANIA à Mme CHRITSMANN M.SMOLEN à M.BERCEVILLE		
				2	M. Marcel SCHMIDT	X	14	M.Ethan WAGNER	X				
	Mmes et MM les Adjoints			3	Mme Cathy HANDKE	X	15	Mme Blanche CRENNNA	X				
1	Mme Fabienne KLAR		X	4	Mme FERREIRA DA SILVA Florence	X	16	M. Patrick BERCEVILLE	X		Absent <		

24. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Exposé de M Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRE,

L'article 107 de la loi Notre a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu

Après en avoir délibéré,

Article 1 : prend acte du débat sur les orientations budgétaires figurant dans le rapport annexé à la présente délibération qui s'est tenu ce jour

Article 2 : dit que les orientations définies par ce rapport trouveront leur traduction dans les différents documents budgétaires 2026.

Discussion :

M. le Maire expose que le conseil municipal est appelé à débattre des orientations budgétaires conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2312-1 modifié par la loi Notre, qui encadre la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB). Il précise que ce débat s'appuie sur un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il indique que, compte tenu du contexte d'installation récente de la nouvelle équipe municipale, le rapport présenté ne constitue pas pleinement l'expression d'une nouvelle stratégie budgétaire, mais repose essentiellement sur une photographie de l'exécution 2025 et des prévisions 2026, en particulier en section de fonctionnement. Il souligne que ces prévisions intègrent notamment les engagements déjà pris, le renouvellement de certains marchés et l'augmentation attendue des coûts liés aux denrées, matériaux et à l'énergie dans un contexte économique contraint.

En matière d'investissement, M. le Maire précise que l'enveloppe initialement envisagée a été revue à la baisse, passant d'environ 7 millions d'euros à un niveau réduit afin de limiter le recours à l'emprunt. Plusieurs projets sont ainsi gelés, notamment ceux nécessitant des études approfondies ou soumis à des contraintes extérieures.

Il indique qu'aucun plan pluriannuel d'investissement n'a été établi à ce stade, dans l'attente des conclusions d'un audit financier en cours, destiné à apprécier la situation réelle des finances communales et à déterminer la capacité d'investissement sans augmentation de la fiscalité ni recours excessif à l'emprunt.

Il précise enfin avoir demandé à Mme DENIS, adjointe aux finances, d'engager une réflexion sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la dynamisation des recettes en vue de la préparation du budget 2027.

Débat

Mme DENIS précise que plusieurs projets ont été temporairement gelés en raison d'incertitudes techniques ou administratives. Elle indique notamment que le projet de requalification des espaces publics, et en particulier celui du square urbain, est suspendu dans l'attente d'analyses sur la nature des sols et sur la présence d'ouvrages d'assainissement découverts lors de la démolition de la friche Peugeot.

Elle ajoute que la communauté d'agglomération sera sollicitée afin de réaliser des infrastructures.

Elle explique également que les travaux liés à la prévention des inondations sont retardés en raison de procédures foncières en cours et de l'attente des accords des propriétaires concernés. Elle précise que ces compétences relèvent en partie de la GEMAPI, exercée par l'intercommunalité.

Mme DENIS indique par ailleurs que le projet d'ascenseur de la maison des associations a reçu un avis défavorable des services de l'État, nécessitant une reprise globale du dossier et entraînant un report des travaux.

Elle évoque également la procédure contentieuse en cours concernant la préemption de locaux situés rue Mangin, dont la réalisation effective est envisagée en 2027 en fonction de l'issue judiciaire.

Enfin, elle précise que le projet relatif au terrain de bicross est réexaminé afin de garantir le respect des règles de la commande publique, tout en rappelant le soutien apporté aux associations.

Mme MESNIER demande dans quel délai la municipalité sera en mesure de présenter les projets structurants de la mandature, soulignant l'importance de ces éléments dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

M. le Maire répond qu'il convient d'attendre les conclusions de l'audit financier en cours, à l'issue duquel les projets seront présentés au conseil municipal.

M. HERBIVO estime que le rapport manque d'ambition, notamment en matière scolaire. Il souligne la faible place accordée aux écoles dans le document et évoque la fermeture annoncée de deux classes dans la commune. Il propose l'adoption d'une motion contre ces fermetures et interroge la municipalité sur plusieurs projets éducatifs, notamment la fusion d'écoles, la construction d'un nouvel établissement en centre-ville, ainsi que sur la restauration scolaire et les tarifs de cantine.

M. le Maire répond que l'éducation constitue une priorité et indique qu'il a engagé des échanges avec l'inspection académique afin de défendre le maintien des classes. Il précise qu'une motion pourra être présentée lors d'un prochain conseil municipal. Il ajoute que les projets éducatifs seront étudiés à l'issue de l'audit financier et confirme que le projet de cantine demeure une priorité, sans décision arrêtée à ce stade concernant les tarifs.

Mme CRENNNA interroge la municipalité sur la poursuite des investissements visant à améliorer le cadre de vie et exprime ses inquiétudes quant à la mise à double sens de la rue des Anglais.

M. le Maire reconnaît la problématique de sécurité évoquée et indique que la question fera l'objet d'une étude approfondie, en privilégiant la sécurité des usagers.

Mme CHRISTMANN critique la formulation du rapport concernant la performance des services municipaux, qu'elle juge dévalorisante pour les agents. Elle insiste sur leur engagement et leur rôle essentiel dans le fonctionnement du service public.

M. le Maire répond qu'il ne remet nullement en cause l'investissement des agents et affirme adopter une posture exigeante mais respectueuse.

Mme MESNIER demande des précisions sur l'augmentation de la subvention au CCAS.

Mme KLAR explique que cette hausse s'explique principalement par des évolutions de personnel, notamment la réintégration d'agents et l'inscription de nouvelles charges salariales. Elle souligne également la nécessité de clarifier les périmètres budgétaires entre le CCAS et les services municipaux, évoquant des dysfonctionnements actuels. Elle précise que des actions sont en cours pour réorganiser ces compétences et garantir une meilleure lisibilité financière.

Mme MESNIER insiste sur la nécessité de maintenir un soutien fort aux publics les plus fragiles.

M. le Maire confirme la hausse des situations de précarité constatées et indique que les services municipaux restent mobilisés.

Mme CHRISTMANN interroge la cohérence des prévisions concernant les dépenses de personnel.

M. le Maire répond que celles-ci évoluent naturellement à la hausse en raison des avancements et recrutements, tout en précisant que des ajustements seront opérés après l'audit financier.

M. STEINER s'interroge sur les crédits alloués à la sécurité et estime qu'ils ne traduisent pas une ambition suffisante.

M. le Maire répond que les investissements évolueront en fonction des subventions obtenues et des priorités définies ultérieurement.

Mme DENIS rappelle que le budget présenté s'inscrit dans un cadre contraint lié aux délais réglementaires et qu'il repose en grande partie sur les éléments hérités de la précédente gestion.

Les échanges se poursuivent sur plusieurs sujets, notamment la cohérence budgétaire, les projets d'investissement, la gestion des inondations et la politique de sécurité. M. le Maire rappelle à plusieurs reprises la nécessité d'attendre les conclusions de l'audit financier pour affiner les orientations et engage à poursuivre le travail de structuration budgétaire dans les mois à venir.

Mme CHRISTMANN s'interroge sur la destination de la dotation de solidarité urbaine.

Mme DENIS indique que des précisions seront apportées ultérieurement après consultation des services.

Mme MESNIER questionne l'enveloppe consacrée à la modernisation informatique.

Mme DENIS précise qu'elle couvre à la fois les équipements, les infrastructures et les travaux liés aux systèmes informatiques, et propose de transmettre un détail ultérieurement.

M. HERBIVO interroge enfin la municipalité sur un projet de concession au quartier du Picq.

Mme DENIS confirme que la cession des terrains est prévue et que le projet se poursuit.

Clôture

M. le Maire constate l'absence d'autres questions, clôt le débat d'orientation budgétaire. Il remercie l'assemblée et annonce la tenue du prochain conseil municipal à la fin du mois d'avril.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenue le débat.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 24 avril 2026

JS Le Maire,

H. SIMON





RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2026

Table des matières

PREAMBULE	1
I-Environnement économique :	2
1-Contexte international :	2
2-Contexte national :	4
II-LA LOI DE FINANCES	8
III-LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD	12
1- RETROSPECTIVE	12
2-Budget principal : Section de fonctionnement	13
A-Les équilibres financiers :	13
B-Une stagnation des recettes :	15
C-Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	20
Evolution des soldes intermédiaires de gestion	31
2- BUDGET PRINCIPAL : LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32
A-Des recettes d'investissement qui restent faibles:	32
B-Des dépenses d'investissement en progression	33
IV-BUDGET PRINCIPAL : LA DETTE AU 31/12/2025	35
1-Profil extinction de la dette :	35
2-Structure de la dette :	35
3- Ratio de désendettement:	36
V- UNE PREPARATION BUDGETAIRE 2026 DANS UN CONTEXTE INSTABLE, INCERTAIN ET CONTRAINT MAIS INSCRITE DANS LA CONTINUITE DES ENGAGEMENTS PRIS ET DES ACTIONS DEPLOYEES LORS DES EXERCICES PRECEDENTS	39
SECTION DE FONCTIONNEMENT	41

1-Des recettes de fonctionnement stables :	41
2-Des dépenses de fonctionnement à maîtriser :	42
3- Des dépenses de personnel en diminution	42
4- Des charges à caractère général en hausse	43
5- Maintien du soutien financier aux associations et aux satellites	43
6-Les charges financières :	43
7- Prospective:	43
SECTION D'INVESTISSEMENT	45
1-Les recettes d'investissement :	46
2-Les dépenses d'investissement :	46
3-Programme pluriannuel d'investissement :	47
4- Plan de financement des dépenses d'investissement :	48
5- Budget Vert :	48
VI- LES BUDGETS ANNEXES	49
1-Le Centre Pierre Messmer :	49
2-Le lotissement Ardant du Picq :	49
3-Le Crématorium :	49
4-Parking de la poste :	49

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), préalable à l'adoption du Budget Primitif par le Conseil Municipal, a été institué par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République dite « loi ATR », et modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTRe ».

Depuis 2016, la loi NOTRe impose que le rapport établi dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire soit acté par une délibération spécifique, donnant lieu à un vote. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 est par ailleurs venu préciser le contenu de ce rapport.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit comporter les informations suivantes :

- Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions, de relations financières avec l'EPCI, etc.
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement avec, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette, et les perspectives pour le projet de budget.
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Au titre de l'exercice en cours ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :
 - o à la structure des effectifs,
 - o aux dépenses de personnel,
 - o à la durée effective du travail dans la commune,
- o à l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Par ailleurs, l'article 17 de la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2023 à 2027 prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Le rapport est transmis par la commune au président de l'EPCI dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de Ville, dans les quinze jours suivant la tenue du DOB. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Cette étape préliminaire au vote du budget primitif est obligatoire mais ne présente aucun caractère décisionnel.

Les grandes orientations budgétaires municipales

Les orientations budgétaires 2026 et les priorités de la Ville sont les suivantes :

- Proposer un service public plus performant,
- Poursuite du programme d'investissement avec un ajustement de l'enveloppe 2026 en fonction du calendrier des travaux.
- Poursuite de la politique environnementale et mobilité douce
- Soutien aux politiques culturelles, de la jeunesse et au tissu associatif

I-ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE :

1-Contexte international :

Depuis février 2022, la guerre en Ukraine ne cesse de prendre de l'ampleur. Malgré les efforts de la communauté internationale et ceux du Président des Etats Unis, qui devait « régler le conflit en 48 heures », la guerre s'enlise et entraîne la destruction de plusieurs villes ukrainiennes et infrastructures énergétiques et ce, avec de profondes conséquences humanitaires. La guerre aura coûté au monde l'équivalent de la production globale de l'économie française au cours de ces deux dernières années, soit 1 600 milliards de dollars de PIB en moins.

Les conséquences du dérèglement climatique de la planète touchent l'ensemble des continents avec nombre de cyclones, tempêtes, inondations, feux de forêts comme il a été constaté en France lors de la période estivale.

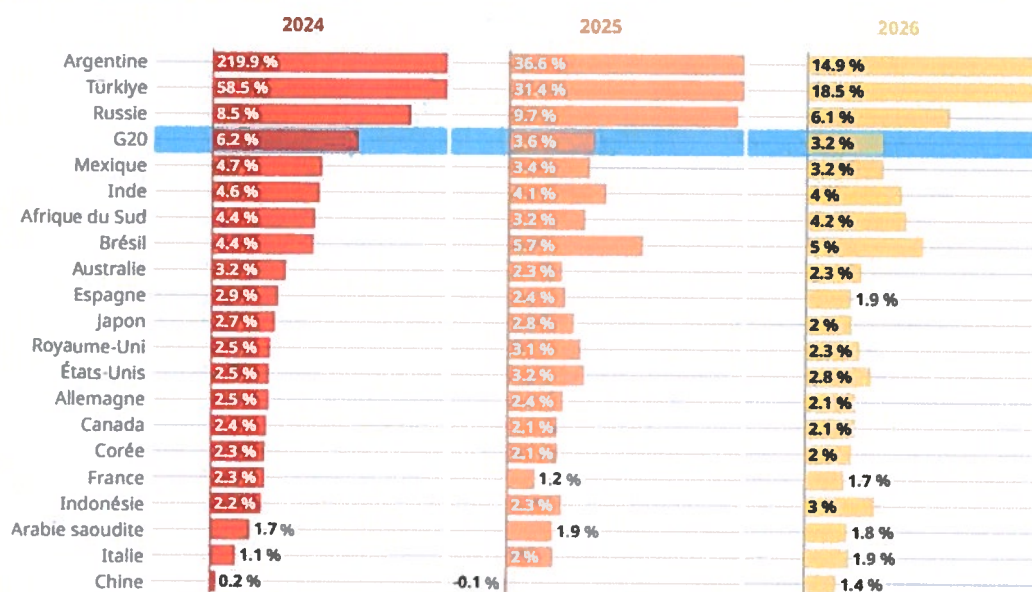
En 2026, selon les projections actuelles, l'inflation dans la zone OCDE devrait être légèrement plus élevée avec 4,2 % en 2025 contre 3,7% dans les projections de décembre, et à 3,2% en 2026 contre 2,9 % précédemment.

Dans ce contexte, la BCE est confortée dans sa décision de conserver le statu quo sur sa politique monétaire. Sa présidente, Christine Lagarde, l'a réaffirmé : « les risques pour l'inflation semblent assez maîtrisés dans les deux sens. Avec des taux directeurs désormais à 2 %, nous sommes bien placés pour réagir si ces risques évoluent, ou si de nouveaux chocs menaçant notre objectif apparaissent »

Inflation globale pour 2024 et projections pour 2025 et 2026

Glissement annuel, en %

Économies du G20 Pays de l'OCDE



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2025, numéro 1.

Les perspectives mondiales se dégradent de plus en plus. Le renforcement sensible des obstacles aux échanges, le durcissement des conditions financières, l'érosion de la confiance des entreprises et des consommateurs ainsi que le niveau élevé d'incertitude liée à l'action publique font peser des risques importants sur la croissance. Si ces tendances se poursuivent, elles pourraient assombrir considérablement les perspectives économiques. La hausse des coûts des échanges – en particulier dans les pays qui mettent en œuvre de nouveaux droits de douane – devrait alimenter l'inflation, encore que ce phénomène puisse être partiellement compensé par la diminution des prix des produits de base. Les risques qui entourent les perspectives demeurent importants. Les principales préoccupations concernent une nouvelle escalade des tensions commerciales ou des changements soudains des politiques commerciales, un comportement plus prudent de la part des consommateurs et des entreprises, et une poursuite de la réévaluation des risques sur les marchés financiers. À l'inverse, une inversion rapide du mouvement récent de renforcement des obstacles aux échanges pourrait stimuler la croissance et contribuer à atténuer les tensions inflationnistes.

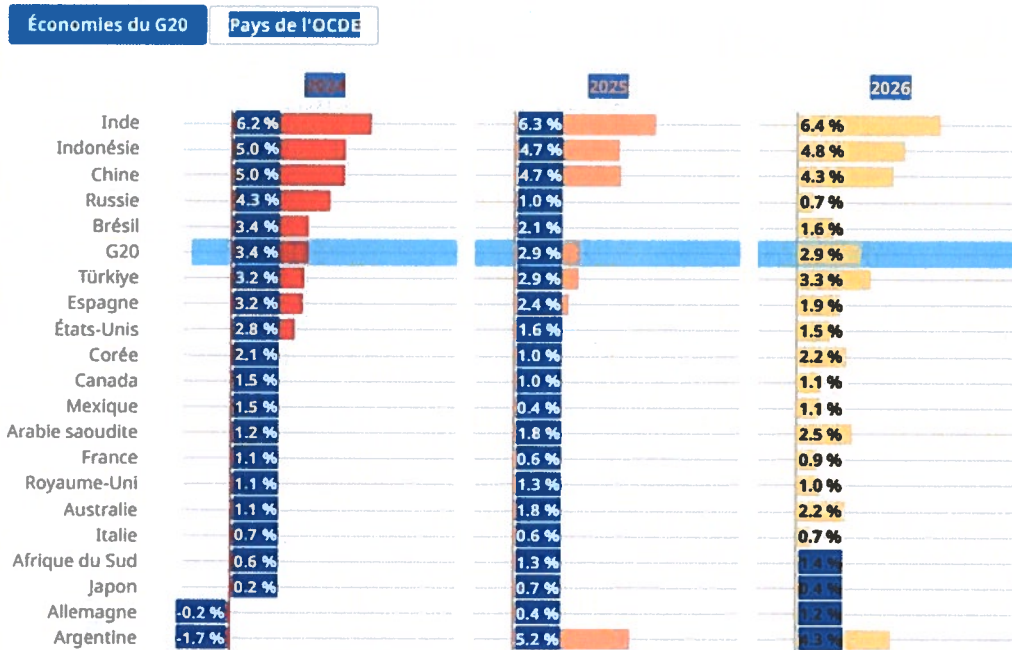
La croissance du PIB mondial devrait refluer de 3,3 % en 2024 à 2,9 % cette année et l'année prochaine (dans l'hypothèse où les taux des droits de douane resteraient à leur niveau de la mi-mai). Ce ralentissement serait concentré aux États-Unis, au Canada, au Mexique et en Chine, tandis que les autres économies devraient connaître des ajustements à la baisse plus limités.

Les pouvoirs publics doivent coopérer pour trouver le moyen de répondre aux difficultés qu'ils rencontrent avec le système commercial mondial afin d'empêcher une escalade supplémentaire des mesures de rétorsion commerciales entre pays.

Les tensions budgétaires, à court terme, liées au coût du service de la dette et aux dépenses militaires, seront accentuées à long terme par les coûts persistants de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets ainsi que du vieillissement démographique. En raison de l'ampleur des déficits primaires, du niveau élevé des charges d'intérêts et du ralentissement de la croissance, les ratios d'endettement public se maintiendront à un niveau élevé et continueront de croître dans de nombreuses économies de l'OCDE en 2025-2026.

Croissance du PIB réel pour 2024 et projections pour 2025 et 2026

Glissement annuel, en %



Source : Perspectives Économiques de l'OCDE, juin 2025, numéro 1

Pour préserver la viabilité de la dette publique et ménager des marges de sécurité permettant de faire face à de futurs défis, les pays devraient, parallèlement à d'autres priorités, s'engager dans des réformes budgétaires.

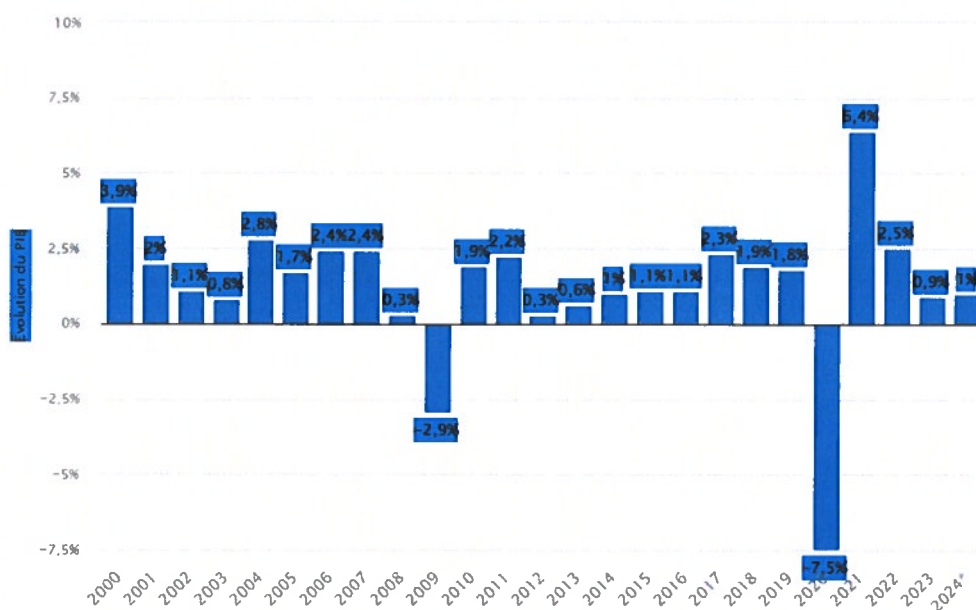
2-Contexte national :

La récente dégradation de la note souveraine du samedi 17 octobre par une agence de notation passant de AA- à A+ confirme des perspectives de dégradation de la situation budgétaire et de l'incertitude politique affichées depuis plusieurs mois. Une autre agence avait déjà dégradé cette note le 12 septembre.

La résilience de l'économie française depuis la dissolution de 2024 a pu surprendre mais elle recouvre des réalités sectorielles hétérogènes, la construction et l'industrie manufacturière se portant beaucoup moins bien que les services. Elle reste sous la menace d'un regain de l'incertitude confirmé par les trésoriers de grandes entreprises et des dirigeants de PME malgré qu'un ensemble de facteurs laissent espérer un redémarrage modeste de l'investissement des entreprises en 2026.

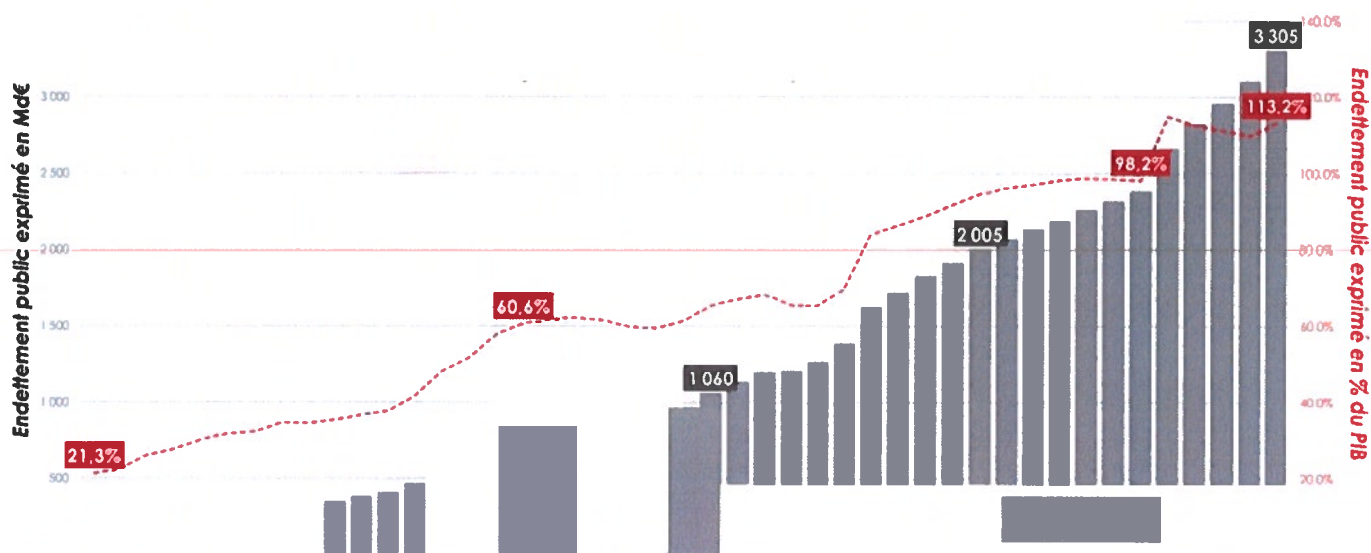
L'observatoire français des conjonctures économiques ne table plus que sur 0,7% de croissance en France cette année et en 2026. La croissance française devrait rester timide en 2025 et 2026, amputée par un climat politique incertain, un affaiblissement de la demande intérieure et des tensions commerciales internationales croissantes.

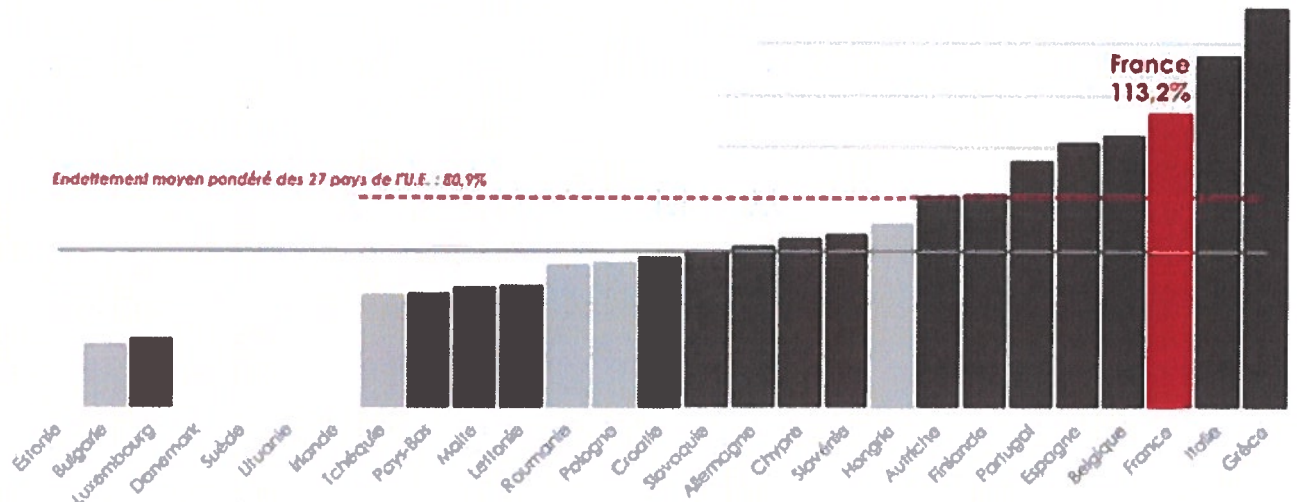
Le gouvernement valide pour 2025 un taux de croissance de 0,7% attendu, en revanche, Bercy semble plus optimiste avec une prévision de 1 %.



Dans cet exercice prospectif, l'OFCE juge que la situation des finances publiques resterait fragile en 2025. En 2026, l'OFCE table sur un déficit public ramené à 5,4% du produit intérieur brut et 5 % en 2026, contre les 4,7 % espérés par le gouvernement.

La dette publique devrait de son côté continuer d'augmenter, passant de 113,2% du PIB en 2024 à 117,6% du PIB en 2026. Ce diagnostic morose est essentiellement justifié par l'incertitude politique, et qui s'est encore renforcée depuis août, estime l'OFCE. Il chiffre son coût à 0,4 points de PIB et à 0,3 point de PIB en 2026.

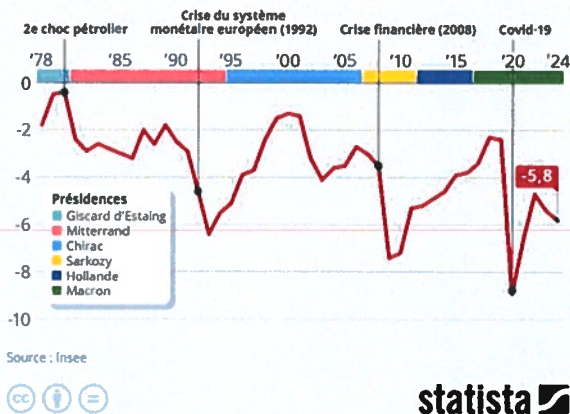




Le déficit public, porté principalement par le budget de l'Etat, atteint 5,8% du PIB en 2024. La hausse de 17,9 Md€ ce déficit entre 2023 et 2024 vient de la dégradation du solde public des administrations de sécurité sociale (- 10 Md€) et de celui des administrations publiques locales (-7 Md€). En 2024, toutes les collectivités affichent un solde public négatif : celui du bloc communal se situe à 2,6 Md€ et celui des départements de 5,5 Md€ représentant près de la moitié du déficit global des collectivités locales.

Comment le déficit public a-t-il évolué ?

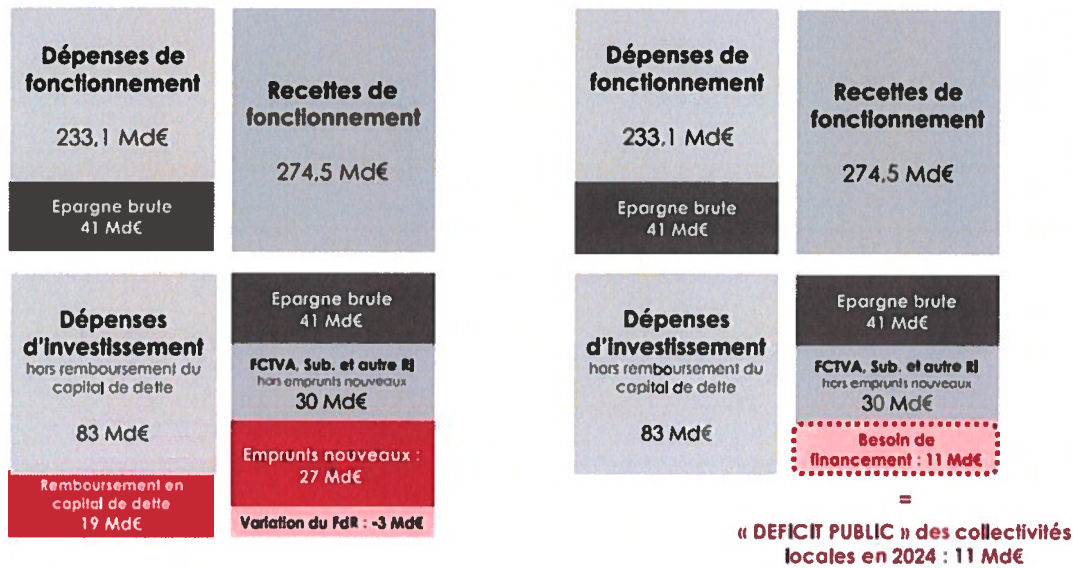
Déficit public annuel en France de 1978 à 2024, en pourcentage du produit intérieur brut



Si en 2021, le bloc communal affichait une capacité de financement de 4,8 Md€, ce solde s'est dégradé au cours des 4 dernières années. En 2024, le bloc communal affiche un besoin de financement de 2,6 Md€. Cette dégradation est due à la forte progression des dépenses d'investissement hors dette qui ont augmenté de 12 Md€ au cours de la période 2021-2024.

Le déficit des collectivités locales en 2024

ressources 20

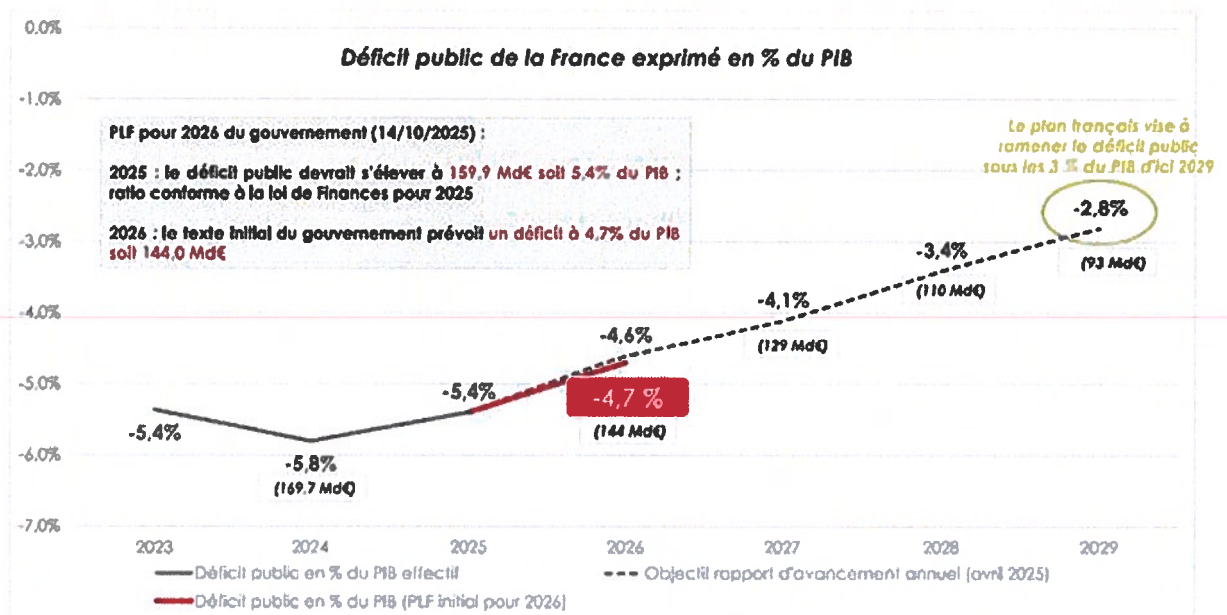


Source : Rapport de l'OFGL 2025 ; D2. Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats) ;

En 2026, le solde public atteindrait -4,7 % du PIB, en amélioration de +0,7 point de PIB par rapport à 2025. Le déficit public devrait donc s'élever à 144 Md€ contre 159,9 Md€ en 2025, ratio conforme à la loi de Finances 2025.

La trajectoire de réduction du déficit public : l'engagement de la France

ressources 3



Source : Rapport d'avancement annuel (RAA) ; avril 2025 et PLF pour 2026

L'ajustement budgétaire proposé pour 2026 repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représente deux tiers de l'effort total.

En retranchant des dépenses très rigides, comme la charge de la dette et l'effort supplémentaire de réarmement, les dépenses des ministères baisseront de nouveau en valeur en 2026. Cela correspond à un effort majeur de maîtrise des dépenses du budget de l'État, dont celles affectées au financement des opérateurs et des agences.

Pour mémoire en 2026, les dépenses publiques locales représentent 19,6% du total des dépenses publiques.

II-LA LOI DE FINANCES

Un contexte économique et politique toujours incertain en cette année d'élections locales

Le processus d'adoption de la loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique incertain suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale en juillet 2024. L'Assemblée nationale est divisée au point de rendre fragile toute coalition parlementaire et de conduire à un contexte d'instabilité gouvernementale, inédit sous la Vème République. Depuis sa nomination, le gouvernement Lecornu II a dû faire face à plusieurs motions de censures.

La loi de finances initiale 2026 a finalement été adoptée le 02 février 2026. Le Premier ministre Sébastien Lecornu a engagé pour la troisième fois sa responsabilité, en vertu de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, pour faire adopter le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 en nouvelle lecture.

Dans la continuité des difficultés ayant émaillé l'adoption du PLF 2025, la difficulté de parvenir à un consensus parlementaire sur le budget de la Nation s'est avérée réelle, avec en toile de fond les incertitudes liées :

- à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 482,2 Md€ à la fin du 3ème trimestre 2025 - soit 117,4 % du PIB selon l'INSEE. Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française. Les prochaines décisions de notation souveraine sont attendues dans le courant du mois de mars 2026.
- En ce début d'année 2026, l'État français emprunte pour ses obligations (OAT) à 10 ans au taux de 3,50 %. La France se finance aujourd'hui à des taux d'intérêts supérieurs à ceux de l'Italie (3,40 %), alors que, traditionnellement, l'écart lui était nettement favorable. En miroir, l'écart de taux (spread) avec l'Allemagne demeure élevé (2,92 %). À cet égard, il convient de rappeler qu'avec 50,1 Md€ la charge (intérêts) de la dette a consommé 6,3 % des crédits en dépenses de l'Etat en 2024 c'est-à-dire plus que les budgets des ministères de l'Intérieur et de la Justice réunis (45,15 Md€) ;
- au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2026 du gouvernement Lecornu adopté en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale (suite à l'engagement de la responsabilité du Gouvernement sur le fondement de l'article 49.3 de la Constitution) ambitionne de réduire le déficit public à 5% du produit intérieur brut (PIB) en 2026, après deux dérapages à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. Le déficit prévisionnel 2026 de l'Etat est ainsi chiffré à 131,9 Md€. L'exercice 2025 devrait se conclure également par un déficit majeur. La situation budgétaire de l'État au 30 novembre 2025 indique un déficit à -155,4 Md€ contre -172,5 Md€ à fin novembre 2024, soit une relative amélioration de +17,1 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement incertaine. Les indicateurs économiques témoignent de la difficulté de l'équation d'assainissement des comptes

publics. Ainsi, dans un avis du 30 avril 2025 relatif au rapport d'avancement annuel 2025 du plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029, le Haut Conseil des finances publiques a estimé que la prévision de réduction du déficit public pour 2025 était loin d'être acquise, que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité. Enfin, il a été considéré que la trajectoire de redressement des finances publiques au-delà de 2025, qui n'est qu'esquissée dans les documents présentés par le gouvernement, reste à préciser et à crédibiliser ;

Le rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2025 est particulièrement éclairant sur ce point. Destiné à éclairer le débat public en amont de la préparation des textes financiers qui seront présentés au Parlement à l'automne, ce rapport présente sans détour les enjeux qui attendent les finances publiques nationales pour les années 2026 et suivantes :

« [...] Depuis plus de deux décennies, et à la différence notamment de l'Allemagne et de l'Italie, la dynamique de l'endettement a été particulièrement nourrie par l'accumulation de déficits primaires, alors que la croissance s'érodait progressivement. Le rôle des taux d'intérêt et des phénomènes de marché a été secondaire dans cette dynamique.

Ces déficits et cette dette croissante n'ont en outre pas eu comme principale contrepartie des investissements ou des dépenses d'avenir de nature à augmenter le potentiel de croissance future mais ont d'abord financé la hausse des dépenses courantes [...].

Cette évolution n'est pas soutenable. La stratégie de finances publiques doit reprendre le contrôle de la dynamique de la dette, dans un contexte où elle ne peut plus compter sur un retour de la croissance des décennies passées ni sur des taux d'intérêts très bas. [...] »

Des perspectives économiques en demi-teinte

Mi-décembre 2025, la Banque de France a publié ses dernières prévisions macro-économiques.

L'institution financière a réhaussé sa prévision de croissance de 0,2 point en 2025 à 0,9% (1,1% en 2024). Elle a légèrement relevé ses prévisions de croissance 1,0 % en 2026 et 2027, et à 1,1 % en 2028, soutenue par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

La croissance économique française serait ainsi légèrement moins atone que prévue. Les récents développements de la situation politique intérieure et des hypothèses plutôt défavorables de l'économie mondiale (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, incertitudes liées à l'accord commercial USA-UE de juillet 2025, tensions US-Iran, accord MERCOSUR etc.) fragilisent les perspectives économiques nationales.

La Banque de France anticipe une relative remontée du taux de chômage national au sens du Bureau international du travail, qui atteindrait ainsi 7,6% en 2025 et 7,8% en 2026, avant de diminuer à 7,6% en 2027 et de revenir à 7,4% en 2028.

L'inflation confirmerait son ralentissement offrant ainsi un certain répit aux agents économiques. Au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation s'élèverait ainsi à 0,9% en moyenne annuelle en 2025 (après 2,3% en 2024), 1,3% en 2026 et 1,3% en 2027.

Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local.

À titre préliminaire, il convient de préciser que le projet initial de loi de finances 2026 présenté en Conseil des ministres le 14 octobre prévoyait des mesures très contraignantes pour les collectivités locales et les EPCI, avec un effort estimé officiellement à 4,6 Md€, certaines associations d'élus considérant qu'il pourrait atteindre 8-9 Md€ selon André Laignel, président du Comité des Finances Locales (CFL).

Les mesures intéressant le secteur public local sont détaillées ci-après :

1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2026. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) pour 2026 a été fixé à +0,8%. Ce coefficient est d'un niveau bien inférieur aux coefficients des années antérieures (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022). Ce coefficient est calculé depuis 2018 à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE (dernière parution). Le ralentissement de l'inflation amorcé en 2024 et confirmé en 2025 explique ces taux plus faibles de revalorisation des VLC.

2) Énième report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.

La révision des valeurs locatives cadastrales, base du calcul de la taxe foncière payée par tous les propriétaires immobiliers, ne verra pas le jour avant plusieurs années. Les valeurs locatives actuelles datent de 1974 ne sont pas à jour des évolutions économiques et sociales des quartiers de nombreuses communes.

La loi de finances pour 2026 diffère encore cette échéance, de trois ans, à 2031. Son article 27 modifie en effet la rédaction de l'article 146 de la loi de finances pour 2020, en prévoyant que « les résultats de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sont pris en compte à compter de l'établissement des bases (avis de taxe foncière) au titre de l'année 2031 », et non plus de l'année 2028.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels débuté en 2017 est également repoussée à 2026.

3) Reconduction et amplification de l'effort secteur public local : le second millésime du DILICO

Dans le PLF 2026 initial, l'effort demandé aux collectivités se matérialisait principalement par la reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) initié en 2025. Le montant de cette ponction sur les recettes fiscales était doublé par rapport à sa version 2025 pour être porté à 2 Md€. La ponction envisagée s'établissait ainsi à 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions.

Le nombre de communes touchées par le DILICO augmentait également : autour de 4 000 communes notamment, contre 1 900 actuellement.

Cette nouvelle formule du DILICO a largement interrogé de nombreux élus qui y ont vu la renaissance du dispositif des contrats de Cahors de 2018. En effet, les sommes prélevées aux collectivités seraient dorénavant reversées sur cinq ans et non plus sur trois, comme dans le Dilico de 2025. Surtout, ce qui questionnait les parlementaires et élus locaux, c'est que les contributions ne seraient reversées que si globalement, l'évolution des dépenses sont inférieures à celle du PIB. Les modalités de calcul des taux d'évolution des dépenses qui conditionnent le reversement sont, pour l'heure, floues.

Dans la loi de finances adoptée, le DILICO est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités par ce dispositif a été réduit à 740 millions d'euros (contre 890 millions d'euros dans la version du Sénat). Les communes sont entièrement exonérées de cette ponction.

4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse

La loi de finances 2026 gèle le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au niveau de 2025 (27,4 Md€, dont 19,1 Md€ pour le bloc communal), après trois années de revalorisation (320 M€ en 2023 et 2024, 150 M€ en 2025).

L'absence d'indexation sur l'inflation de la DGF implique une baisse de la dotation forfaitaire pour un certain nombre de communes puisque les dotations de péréquation – en progression de + 150 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale -DSU-, +150 M€ pour la dotation de solidarité rurale -DSR- seront financées par un écrêtement de la dotation forfaitaire et une baisse de la compensation des EPCI et, non pas par un abondement de l'État.

Lors de sa séance du 24 février dernier, le Comité des finances locales (CFL) a décidé de porter le montant de la DSU de 140 M€ (montant prévu par la loi de finances) à 150 M€, et de répartir l'effort de financement de l'augmentation des dotations de péréquation (DSU et DSR) à 80% sur la dotation forfaitaire des communes et à 20% sur la dotation de compensation des EPCI. En entérinant cette décision, le CFL a rompu avec la répartition usuelle (60% communes / 40% EPCI) de l'écrêtement de la dotation forfaitaire qui prévalait jusqu'à lors.

Cette option aura notamment pour effet d'atténuer le poids du DILICO des EPCI qui, à l'inverse des communes, demeurent assujettis au prélèvement DILICO.

5) Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028

Malgré les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL (caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. Pour 2026, le taux CNRACL s'établit donc à 37,65 %.

6) Création d'une « prime régaliennne » annuelle de 500 € pour les maires

Cette mesure est destinée à revaloriser le rôle d'agent de l'État qu'exerce les maires.

Est également maintenu la création d'un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et d'un fonds de mutualisation pour les indemniser.

7) Les dotations de l'État en faveur de l'investissement local

Dans la version initiale du PLF 2026, le fonds vert subissait à nouveau un fort coup de rabot (-500 M€). Des opérateurs de l'État intervenant fréquemment auprès des collectivités et des EPCI devaient subir aussi une baisse conséquente des crédits : des agences de l'eau (-90 M€), Agence nationale de l'habitat (-700 M€).

Dans un but de simplification, le PLF 2026 actait la fusion de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces trois dotations étaient regroupées dans une dotation unique appelée "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT). Le bénéfice du FIT était "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception". L'attribution des fonds aurait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission d'élus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

Dans la version définitive de la loi de finances, la création du FIT est abandonnée, la DETR est maintenue et le fonds vert baisserait moins que prévu initialement (-16 % contre -23% par rapport à 2025, comme prévu dans le PLF initial).

8) Mesures concernant le FCTVA

Le taux du FCTVA est maintenu à 16,404 %. Pour rappel, le PLF 2025 proposait de ramener ce taux de 16,404 % à 14,850 %, cette mesure a été abandonnée dans la loi de finances initiale 2025.

Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est modifié pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris.

Les versements des attributions de FCTVA de ces entités seront effectués l'année suivant la dépense et non plus l'année même de la dépense (fin du régime dit « simultané »).

En outre, les travaux réalisés en régie et les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles sont maintenues dans le périmètre des dépenses éligibles au FCTVA.

Des mesures de simplifications pour les communes reconnues en état de catastrophe naturelle sont prévues.

Enfin, les dispositions envisagées du PLF sécurisent l'éligibilité au FCTVA des contributions versées par les collectivités dans le cadre des concessions d'aménagement.

En 2026, le FCTVA s'élèverait à 7,866 Md€, en hausse de 213 M€ par rapport à la loi de finances pour 2025.

Rappel législatif :

L'année 2026 étant une année d'élection, les communes et les EPCI ont jusqu'au 30 avril 2026 pour voter leur budget et leurs taux de fiscalité.

III-LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD

1- RETROSPECTIVE

Une analyse rétrospective portant sur les cinq dernières années (2021-2025) est présentée sachant que les résultats de l'exercice 2025 ne seront définitivement arrêtés qu'au second trimestre 2026, leur présentation en l'état actuel n'engendrerait qu'une différence à la marge.

2-BUDGET PRINCIPAL : SECTION DE FONCTIONNEMENT

A-Les équilibres financiers :

EQUILIBRES FINANCIERS	2021	2022	2023	2024	2025 Projeté
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	29 122,5 k€	28 649,3 k€	29 777,5 k€	31 075 k€	31 206,92 k€
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	28 824,3 k€	28 247,4 k€	29 636,0 k€	31 063,8 k€	31 078 k€
dont fiscalité directe locale (R731)	8 011 352 k€	8 296,8 k€	9 015,9 k€	10 627,9 k€	10 730,85 k€
dont dotations & participations (R74)	3 982,2 k€	4 340,8 k€	4 570,0 k€	4930,1 k€	4 922,3 k€
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	24 431,4 k€	24 198,9 k€	26 856,2 k€	27 513,3 k€	28 645,70 k€
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	23 951,5 k€	23 818,9 k€	26 240,6 k€	27 124,6k€	28 256,2 k€
dont dépenses de personnel (D012)	12 828,5 k€	13 278,3 k€	13 913, 9k€	14 841,6 k€	15 062,8 k€
ÉPARGNE DE GESTION	4 872,9 k€	4 428,5 k€	3 395,40 k€	3 939,2 k€	2821,7 k€
Frais financiers	375,7 k€	361,4 k€	392,73 k€	335,46 k€	376,73 k€
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	4 691,1 k€	4 450,4 k€	2 921,30€	3 562,31 k€	2 559,48 k€
Amortissement du capital de la dette	2 130,3 k€	2 118,0 k€	2 671,45 k€	1 949 ,9 k€	1 984,36 k€
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	2 560,8 k€	2 332,3 k€	249,91 k€	1 612,39 k€	575,12 k€
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	3 706,4 k€	2 243,8 k€	2 592,7 k€	3 475,0 k€	5 897,82 k€
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette et 1068)	603,1 k€	789,5 k€	1 855,0 k€	761,2 k€	836,9 k€
EMPRUNTS NOUVEAUX	2 500,0 k€	0 k€	0 k€	2 500,0k€	3 000,00 k€
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	3 999,1 k€	5 956,7 k€	6 834,7 k€	6 346,1,1 k€	7,760,68 k€
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	5 956,7 k€	6 834,7 k€	6 346,1 k€	7 760,67 k€	6274,91 k€
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	21 608,4 k€	18 858,0 k€	16 818,9 k€	17 369 k€	18 385,80 k€

Les produits réels de fonctionnement ont progressé de 2020 à 2025 de +2% en variation annuelle moyenne sur la période. Cette progression résulte principalement de la fiscalité directe grâce à l'évolution des bases et à la majoration sur la taxe d'habitation des résidences secondaires. Les recettes par habitant en 2024 (2 000 €) sont supérieures à la moyenne de la strate démographique (1 510 €) malgré des concours de l'Etat qui sont plutôt inférieurs en 2024.

Les charges de fonctionnement ont connu une forte hausse depuis 2023 en raison de l'impact de l'inflation sur les achats externes (énergie, fournitures, prestations de services...) et sur les charges de personnel (via la hausse du point d'indice). Dans une moindre mesure, les effets de l'inflation se sont encore fait sentir sur l'exercice 2025. Les dépenses par habitant (1 771,06 €) sont supérieures à la moyenne de la strate (1 280 €) en 2024.

L'année 2025 a été marquée par une hausse modérée des recettes de fonctionnement et une augmentation des dépenses de fonctionnement (+4,12%) avec une augmentation liée aux décisions gouvernementales concernant les charges de personnel (+1,49%), une hausse des coûts concernant l'énergie (+4,5%). Sur l'exercice 2025, on constate une reprise de l'effet de ciseau et par conséquent la capacité d'autofinancement de la collectivité a diminué par rapport à 2024. En 2025, la CAF s'est dégradé avec une CAF brut par habitant de 165,2€ contre 229,31 en 2024 (-0,28%).

Chaîne de l'épargne

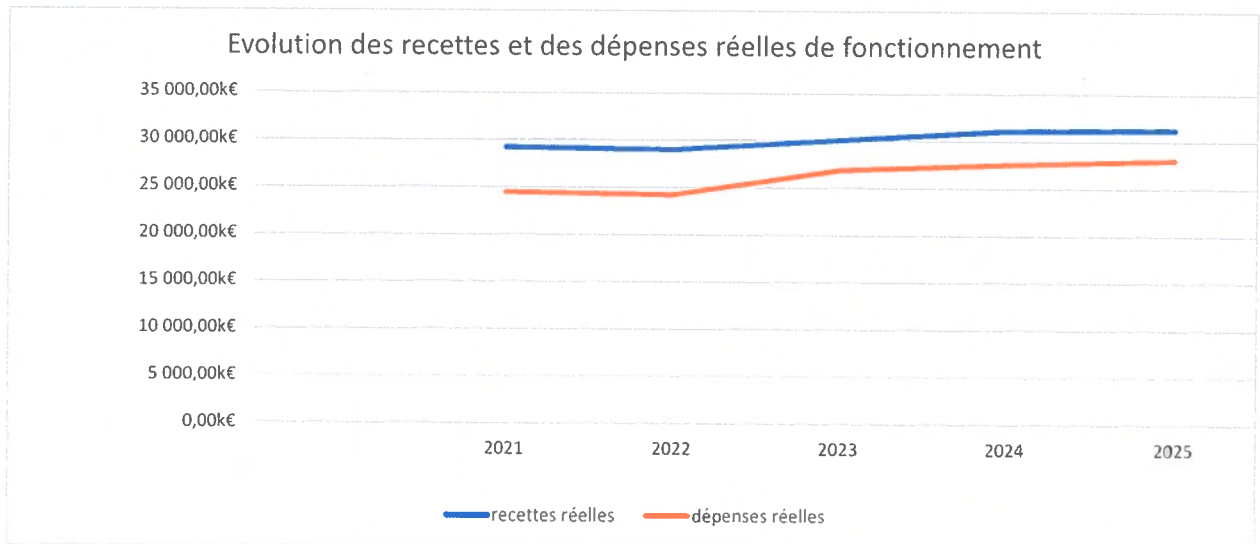
L'excédent brut courant connaît une dégradation au cours des 3 années,

L'analyse de la capacité d'autofinancement montre que fin 2025, la collectivité disposait d'un solde de 2 559 480 €. En ajoutant les recettes d'investissement, la collectivité a disposé de 3 659 630 € pour financer ses dépenses d'équipement sans emprunt.

La diminution de l'épargne nette s'explique essentiellement :

- En dépenses, par l'accroît des dépenses de personnel lié à la revalorisation du régime indemnitaire et à l'augmentation imposée du taux de cotisation CNRACL
- la persistance de l'inflation et ses conséquences sur le prix de certains fournisseurs et matières premières ; le coût des assurances.
- En recettes, une stagnation des recettes fiscales, la diminution du produit du stationnement, la diminution attendue des droits de mutation en raison du ralentissement du marché de l'immobilier.

Concernant la dette, la Ville a contracté un emprunt de 3 millions en 2025 afin de financer son programme d'investissement.



B-Une stagnation des recettes :

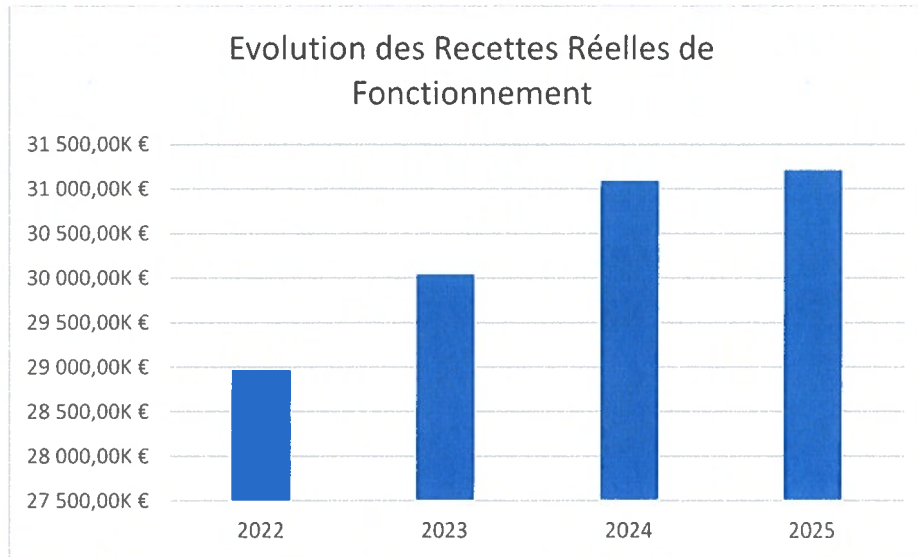
	CA 2022	CA 2024	CA 2024	CA 2025 projeté
Atténuation charges	298,5 k€	449,1 k€	684,1 k€	485,4 k€
Produits et services	728,5 k€	828,1 k€	915,6 K€	993,79 k€
Impôts et taxes	22 097,0 k€	22 901, 6 k€	23 289,7 K€	23 236,3 k€
(-coefficient correcteur)				
Dotations et participations	4 340,8 k€	4 569 k€	4 930,3 k€	4 922,3 k€
Autres produits	782,7 k€	888,4k€	1 244 k€	1 439,9 k€
Produits financiers	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0 k€
Produits exceptionnels	711,3 k€	402,28 k€	22,9 k€	3,6 k€
Autre recettes	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	125,4 k€
Total	28 958,8	30 038,48	31 086,6 K€	31 206,9 k€

Par ailleurs, suite au passage à la M57 des recettes préalablement inscrites en produits exceptionnels ont été intégrées dans le chapitre autres produits. Ces recettes sont en diminution par rapport à 2023.

Evolution des recettes réelles sur la période 2022-2025 :

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 7,35% entre 2022 et 2024 soit une augmentation annuelle de 2,45%. Pour 2025, une progression plus modérée que celle observée sur la période précédente (+0,38%).

Il est nécessaire de rappeler que la Ville a perdu le filet de sécurité (200 000 €). Pour rappel, le filet de sécurité était une compensation versée par l'Etat pour corriger l'impact de la hausse du coût des fluides et des matières premières.



Les recettes de fonctionnement sont :

Les produits des services : cette recette a progressé de 10,5 % en 2024 et de 8,5% en 2025. Malgré cette hausse, ce produit représente en moyenne en 2024 58,94€/h contre 110,78€/h en moyenne pour les communes métropolitaines de même strate.

Les produits des services et du domaine :

Ce chapitre est constitué d'une multitude de recettes dont les deux principes sont la redevances d'utilisation du domaine public (dont le stationnement) et les redevances périscolaires. Les autres recettes notables concernent les redevances.

En 2025, les produits des services et du domaine devraient atteindre 1 M€.

Pour 2026, les prévisions seront sensiblement les mêmes en prenant en compte l'évolution de l'activité des différents services et la variation des tarifs qui se limitera à l'inflation dans la plupart des cas.

En 2026, une refonte complète des autorisations d'occupation temporaire du domaine public ainsi que les redevances liées sera engagée. Les recettes tarifaires seront l'objet d'une proposition d'augmentation qui sera détaillée lors de l'examen des tarifs par le Conseil Municipal.

La fiscalité : principale recette de la Ville

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Projeté
Contributions directes	8 296,8 k€	9 015,9 k€	9 578,7 k€	9 574 ,33 k€
Autres impôts	4,8 k€	59,5 k€	4,84 k€	63,81 k€
AC + DSC	10 086,1 k€	10 086,1k€	10 086,1k€	10 086,1 k€
Autre fiscalité reversée	2 575,8 k€	2 575,8 k€	2 575,7 k€	2 575,8 k€
Taxes liées domaine	35,2 k€	38,8 k€	35,0 k€	32,26 k€
Taxes liées urbanisme & environnement	184,0 k€	193,08 k€	211,9 k€	223,3 k€
Taxes liées à la Production	258,6 k€	383,9 k€	382,2 k€	310,3 k€
Taxes liées services	13 k€	14 k€	22,7 k€	8 k€
Autres impôts et taxes autres	642,7 k€	532, 3 k€	392,56 k€	363,03 k€

Suite aux décisions gouvernementales, les produits de la fiscalité continue de progresser. Une révision des bases à hauteur de 0,8% est prévue en 2026. La commune ne prévoit pas de hausse de taux pour cette année.

Annoncé depuis plusieurs années, une réforme de la DGF est attendue. Elle permettrait de prendre en compte les charges de centralité assumées par les Villes moyennes telles que Saint-Avoid. Pour rappel, les charges de centralité pour Saint-Avoid correspondent à 20% des charges de fonctionnement.

Evolution de la fiscalité directe locale 2022-2025 :

Rappel : Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation à l'exception :

- de la THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires),
- de la THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants). En compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes perçoivent le produit de la part départementale de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) assise sur leur territoire avec application :
- D'un taux rebasé correspondant à la somme du taux communal 2020 (14,26 %) et du taux départemental 2020 (18.08 %), soit un taux de 40.30 % pour la Ville de Saint-Avoid
- D'un coefficient correcteur (0.919680 pour Saint-Avoid) afin que les ressources transférées (TFB départementale) soient identiques aux ressources perdues (THRP + allocations compensatrices + moyenne des rôles supplémentaires émis entre 2018 et 2020).

Le coefficient correcteur de 0.919680 appliqué à la Ville la positionne en situation de « surcompensation » et signifie qu'elle ne perçoit effectivement que 92 % du montant des cotisations acquittées par les contribuables naboriens : la différence de 8 % est reversée aux communes dites « sous-compensées », pour lesquelles le produit de TFB départementale transféré est inférieur à la perte de THRP.

Revalorisation des bases cadastrales :

- Chaque année, la loi de finances prévoit une revalorisation forfaitaire des bases cadastrales. Cette revalorisation concernait jusqu'à récemment les deux taxes foncières ainsi que la taxe d'habitation. Aujourd'hui, elle ne s'applique à la taxe d'habitation que sur sa part résiduelle, c'est-à-dire aux résidences secondaires et aux logements vacants.
- Le mode d'indexation des bases cadastrales a évolué au fil du temps, tant en ce qui concerne la définition des valeurs annuelles qu'en matière de différenciation entre les catégories de bases fiscales, certaines pouvant suivre des modes d'indexation distincts.
- Jusqu'en 2017 inclus, la revalorisation n'était pas inscrite dans le texte initial du projet de loi de finances et dépendait de la décision du groupe majoritaire à l'Assemblée nationale.
- Depuis 2018, le taux d'indexation pour l'année N est calculé de manière automatique en fonction de l'évolution de l'indice des prix de l'INSEE sur la période allant du 1er décembre N-2 au 30 novembre N-1 (article 1518 bis du Code général des impôts).
- Si, jusqu'en 2018, l'augmentation s'appliquait de façon uniforme à toutes les catégories de locaux, depuis 2019, les locaux professionnels bénéficient d'un index spécifique, basé sur un indice départemental d'évolution des loyers, lissé sur trois ans (N-4 à N-2). Ce mécanisme entraîne une forte inertie, tant à la hausse qu'à la baisse.

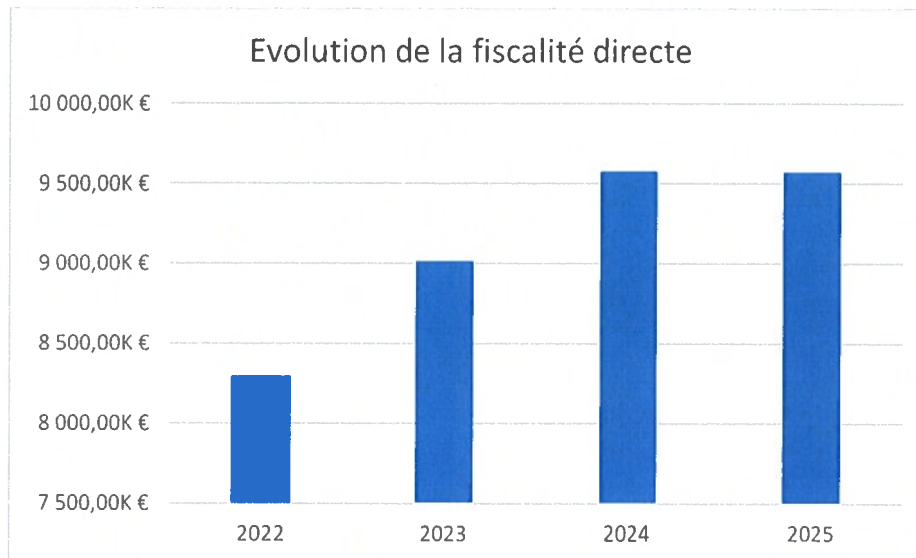
En €	2024	2025	Estimation 2026
Taxe d'habitation (y compris THRS et THLV)	261 346	318 888	350 000
Taxe sur le foncier bâti (hors coefficient correcteur)	9 526 004	9 710 153	9 800 000
Taxe sur le foncier non bâti	191 909	188 676	197 000
total	9 979 259	10 222 851	10 447 000

(Fiscalité sans application du coefficient correcteur)

Après avoir augmenté de plus de 3 % en moyenne chaque année pendant trois années consécutives, les bases des principaux impôts locaux payés par les ménages ont été revalorisées de 1,7 % en 2025, ce taux étant calculé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre 2023 à novembre 2024.

Pour 2026, la revalorisation automatique des bases fiscales sera de nouveau appliquée et devrait suivre l'évolution de l'ICPH entre novembre 2024 et novembre 2025. La loi des finances l'établit à 0,8%

Comme la révision exceptionnelle des valeurs locatives cadastrales des logements, initialement prévue pour 2026, a été reportée à 2028, l'augmentation des impôts locaux en 2026 sera donc essentiellement liée à l'inflation, de manière similaire à 2025 mais légèrement plus modérée.



Les autres recettes

Les dotations communautaires

-En l'absence de transfert de compétence l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie est restée stable par rapport à l'exercice précédent soit 10 086 102 €. Le transfert du RPE va entraîner une modification de son montant.

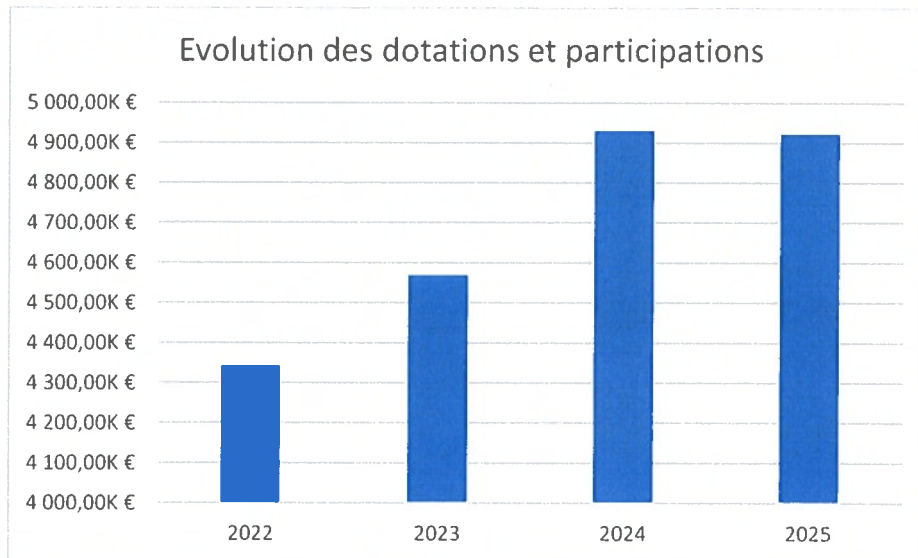
Les droits de mutations

-Conséquence du ralentissement du marché immobilier, les droits de mutation devraient poursuivre leur tendance baissière en 2026. Toutefois, les encaissements constatés laissent présager un produit 2025 autour de 0,37 M€ et ce montant sera similaire pour 2026.

Les dotations et participations

Le chapitre « Dotations » illustre parfaitement la situation de raréfaction de la ressource avec laquelle ont dû composer toutes les collectivités françaises appelées à participer aux redressements des comptes publics.

-Elle représente en 2025 : 4,9 millions même montant que 2024. Il s'agit essentiellement de versements de l'Etat pour compenser les réformes de la fiscalité et les exonérations accordées. La DSU a augmenté de 9,23% signe d'une demande sociale en hausse.



La DSU fait partie de la Dotation Globale de Fonctionnement et vise à soutenir les communes urbaines confrontées à des contraintes sociales et économiques importantes.

La répartition de la DSU entre les collectivités territoriales répond à une logique de rang, établie en fonction de critères, notamment :

Le potentiel financier moyen de la commune ;

- ☐ Le nombre de logements sociaux ;
- ☐ Le nombre de personnes couvertes par les allocations logement ;
- ☐ Le revenu moyen par habitant.

Pour 2026, Saint-Avoid inscrira ainsi sa DSU pour un montant de 324 000 €

A noter qu'en 2024, la Ville de Saint-Avoid est classée 231^{ème} rang au sein des communes éligibles à la DSU. (855 communes)

Les communes sont classées de la plus « prioritaire » à la moins prioritaire pour l'attribution de la DSU.

En résumé, le rang reflète le niveau de priorité pour l'allocation de la DSU, basé sur des critères socio-économiques.

C-Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Principales dépenses de fonctionnement (hors opération d'ordre) :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 projeté
Charges générales	6 710,7 k€	7 949,7 k€	7 942,3 k€	8 012,86 k€
Dépenses personnel	13 278,3 k€	13 913,8 k€	14 841, 6 k€	15 062,77 k€
Autres charges	3 172,4 k€	3 568,9 k€	3 787,1 k€	4 264,82 k€
Atténuation produits	657,6 k€	800,8 k€	553,4 k€	915,78 k€
Charges financières	363,7 k€	394,4 k€	335,5 k€	376,73 k€

La hausse des charges financières se justifie par un recours à l'emprunt pendant 2 exercices. Toutefois, elles sont inférieures à 2023 conséquence des fins d'emprunts contractés.

Concernant les charges de personnel, la Ville a dû absorber financièrement les décisions de l'Etat. Par ailleurs, les autres charges ont progressé suite à un soutien plus important aux associations et l'équilibre des budgets annexes (CAC)

Dépenses de fonctionnement 2024	Dépenses de fonctionnement 2025
28 383,9 k€	29 638,51 k€

Les dépenses de fonctionnement globales ont augmenté de +4,42 % sur l'exercice 2025

Hors les charges financières et les dépenses du personnel, les autres charges de fonctionnement sont essentiellement constituées des charges dites générales (maintenances, assurances, petits équipements, prestations de services, achats), qui s'élevaient à 9,12 M€ au BP 2025 et représentaient 29,42 % des dépenses de la section fonctionnement.

La gestion rigoureuse a permis de contenir ces charges à 8,01 M€ pour 2025 soit une augmentation de 0,89% par rapport au CA 2024. Il faut rappeler que les dépenses d'énergie représentent près de 28 % des charges à caractère générale.

Les subventions de fonctionnement devraient s'élever en 2025 à un total de 2,39 M€, soit 8,5 % des dépenses de fonctionnement, et correspondent à un ratio de 156 € / habitant.

- La subvention d'équilibre au CCAS : 480 000 € pour l'année 2025.
- Les subventions aux associations : 1 551 514 € en 2025 quasi identique à 2024 mais en hausse de 18,8% par rapport à 2023.

Ces subventions sont complétées par bon nombre d'apports complémentaires (prêts de locaux et de matériels, conseils et assistances)

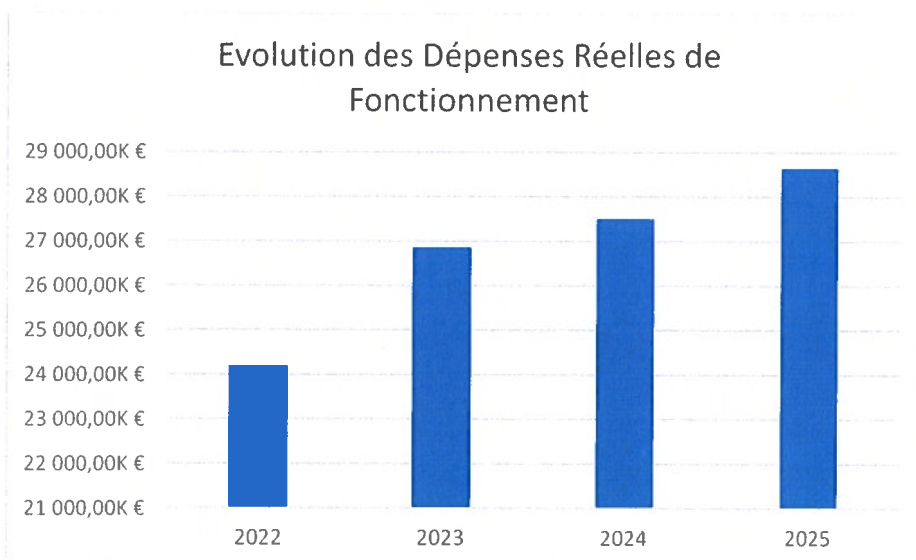
Au titre du BP 2026, un effort de la maîtrise des dépenses de fonctionnement a été demandé. Les dépenses d'énergie devraient être maîtrisées malgré un contexte incertain sur le plan national et international. La section de fonctionnement devrait augmenter par rapport à 2025. Des recherches d'optimisations se feront au fil de l'année au travers des marchés et des plateformes de groupement de commandes

Evolution des dépenses réelles 2022-2025 :

Les dépenses réelles de Fonctionnement s'élèvent à 27,51 M€ en 2024 soit une hausse globale de 13,66% correspondant à une évolution moyenne de 4,55%. Cette progression, bien que contenue, s'explique essentiellement par

- La hausse des charges de personnel liée à l'évolution du point d'indice et aux mesures statutaires.
- La hausse des charges à caractère général, reflet de la tension persistante sur les coûts des flux, des fournitures et prestations
- Et dans une moindre mesure, l'augmentation des autres charges de gestion courante traduisant le soutien maintenu au tissu associatif et à la vie locale.

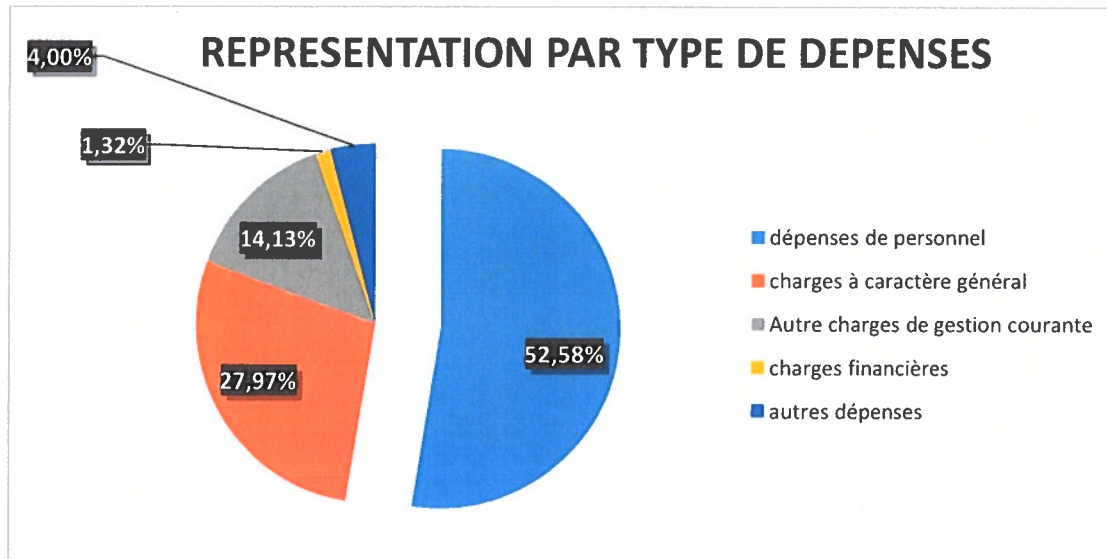
En 2025, les DRF s'élèvent à 28,65 M€ soit une progression de près de 4% par rapport à 2024. Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la démarche observée les années précédentes qui tend à absorber au mieux les effets de l'inflation en maintenant la qualité du service public et la mise en œuvre des priorités municipales.



L'exercice 2025 se caractérise par une inflation plus faible mais les tarifs des principaux marchés restent à un niveau élevé, la révision des prix intervient dans certains cas avec plusieurs mois de décalages.

- Hausse des subventions d'équilibre des budgets annexes (+ 1%)
- Hausse des charges financières (373 725 €) mais toujours inférieurs à 2023 (393 620 €)

Des dépenses de fonctionnement où prédomine le personnel :



Les charges de personnel

La gestion des richesses humaines constitue un enjeu stratégique majeur pour notre collectivité. Premier poste de dépenses de fonctionnement, elle s'inscrit dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint, marqué par l'évolution des financements publics et les réformes nationales. Dans ce contexte, chaque décision en matière de personnel doit conjuguer efficacité, responsabilité et anticipation.

Notre collectivité couvre des périmètres étendus. Elle implique également une gestion cohérente des moyens humains afin de répondre aux besoins croissants, tout en veillant à préserver l'équilibre financier.

Les enjeux actuels dépassent la seule gestion des effectifs : attractivité et fidélisation des agents, mutabilité des métiers, adaptation permanente aux transitions numériques et climatiques, montée en expertise dans des domaines de plus en plus complexes, ou encore nécessité d'un dialogue social renforcé. Autant de défis qui nécessitent d'investir dans la formation, d'encourager l'innovation et de construire une stratégie RH ambitieuse et durable.

Notre collectivité doit ainsi relever ces défis avec une vision claire : garantir un service public de qualité, renforcer son attractivité et son rayonnement, tout en assurant une gestion responsable et équilibrée de ses richesses humaines.

Leur évolution est fortement influencée par des facteurs exogènes, principalement liés aux décisions nationales, qui ont un impact direct et significatif sur notre gestion budgétaire.

Le poids du personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement atteint 53,76% en 2025.

Entre 2024 et 2025, les charges de personnel (012) ont augmenté de 1,5% contre 6,5% entre 2023 et 2024.

Des dépenses de personnel en progression en raison de mesures nationales et locales

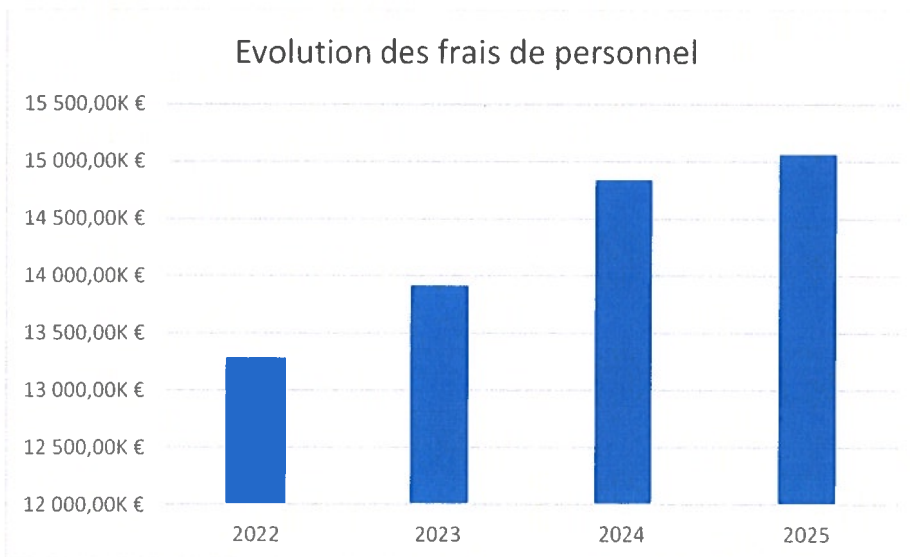
Concernant la hausse des charges de personnel, elles sont en partie liées à l'application des mesures étatiques :

Mais elles sont aussi dues à une volonté politique d'attribuer à chaque filière un régime indemnitaire :

- Prime ISOE pour la filière culturelle
- Prime d'intéressement pour la police municipale
- révision de l'IFTS

RIFSEEP : depuis le 1^{er} mars 2025 (délibération du 5 février 2025 réforme RIFSEEP), la volonté de la municipalité a été de clarifier et apporter plus de transparence pour l'application du RI. Une révision de l'ensemble des fiches de tous les postes occupés (mars à septembre) a permis de catégoriser et calibrer les emplois en fonction des grades, missions et tâches spécifiques (majoration). Plusieurs phases sont en cours et 192 agents ont vu leur IFSE augmenter.

Évolution des frais de personnel sur la période 2022-2025 :



Au stade actuel, le montant de la masse salariale de 2025 se situe aux alentours de 15,063M€. Elles seraient en hausse d'environ +1,49%. Cette augmentation s'explique par les répercussions des revalorisations successives du point d'indice. A ces revalorisations réglementaires, il convient d'ajouter l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) et de la revalorisation du SMIC pour un total d'environ 2%.

L'évolution prévisionnelle du chapitre 012

En termes d'objectifs pour les années 2026 et suivantes, la ville de Saint-Avoid réaffirme la priorité donnée au pilotage rigoureux de la masse salariale, en préservant le niveau et la qualité du service public pour les Naboriennes et les Naboriens, tout en maintenant le pouvoir d'achat des agents de la collectivité.

En 2026, les dépenses de personnel pourraient atteindre 15,61 € contre une prévision 2025 s'élevant à 16,08 M€ et une réalisation estimée à 15,06 M€, soit une diminution de -2,92% par rapport à la prévision 2025.

De nombreux éléments, qui s'imposent à la collectivité, viennent également impacter la masse salariale en 2026. Il s'agit notamment :

➤ De l'augmentation de 3 points (+12.6%) du taux de cotisation de la CNRACL, imposée par le projet de loi de finances de la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS 2025), et qui pourrait représenter une dépense annuelle, nouvelle, structurelle et contrainte de 60 k€

De l'augmentation d'1 point du taux de cotisation de la part patronale de la part patronale URSSAF maladie estimée à 55 k€ pour la Ville.

Les autres mesures impactant la rémunération des agents de la collectivité pour 2026

Certaines dispositions existent déjà et les prévisions budgétaires 2025 seront reconduites en 2026 :

La revalorisation des régimes indemnitaires soit 105 k€ (Phase 2 et 3)

La phase 1 (décembre 2025) concernait les IFSE planchées depuis quelques années à 100 € passant à 200 € soit un coût employeur pour l'année 2026 de 168 000 € pour 112 agents Ville et CAC.

La phase 2 (février 2026 avec régularisation janvier 2026) concernait les IFSE qui n'étaient plus en cohérence avec les missions des postes occupés, des agents montés en compétence avec prises de postes à responsabilité ou agents qui ont changé de grade suite à la réussite de concours/examen. Le coût prévisionnel pour 2026 est de 105 000€ pour 80 agents Ville et CAC.

La phase 3 (programmée 1^{er} semestre 2026) concernera les IFSE qui doivent être révisées à la baisse. (Commission de révision CST)

La cotisation annuelle versée au Centre de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) 75 k€, et celle versée au Centre de Gestion 57 pour un montant de 70 k€

La prise en charge des frais de formation obligatoire à destination de certains agents : 10 k€

Les enjeux de gestion

Le chapitre des dépenses de personnel représentant 54 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité, il fait l'objet d'une attention particulière quant à l'évolution de ces dépenses.

La recherche d'une plus grande efficacité implique l'interrogation régulière de la pertinence des organisations et des process de gestion.

Le pilotage de la masse salariale s'inscrit dans une logique de responsabilité collective qui s'appuie sur un dialogue de gestion avec les services afin d'anticiper les enjeux de la collectivité, ses projets et les évolutions prévisibles de l'emploi.

La structure des effectifs

Au 31 décembre 2025 la structure des effectifs se lit comme suit :

- Les agents titulaires et stagiaires représentent environ 71,19 % des effectifs
- Les agents reconnus travailleurs handicapés représentent 8,86% des effectifs.

- Le taux de féminisation de la ville de Saint-Avold est de 58,47 %, ce qui le situe dans la moyenne nationale de la Fonction Publique Territoriale (60%)

Tableau sur l'évolution des emplois permanents en ETPT au 31/12/2025

Catégories	2023	2024	2025
A	12,96	12,74	11,46
B	46,47	46,74	44,12
C	176,35	177,45	178,77
Total	235,78	236,93	234,35

Source: Rapport social unique 2023-2024-2025

REPARTITION DES AGENT PAR CATEGORIE - FILIERE - STATUT - SEXE AU 31/12/2025

Catégorie	Nombre d'agents	Filière							Statut					Sexe	
		Administrative	Animation	Culturelle	Médico-sociale	Police Municipale	Technique	Sportive	Titulaires Stagiaires	CDD	CDI	Apprentis	Détachement Disponibilité	Femme	Homme
A	16	9	0	2	3	0	2	0	10	6	0	0	0	8	8
B	59	27	2	18	0	1	8	3	44	12	3	0	0	26	33
C	279	72	43	2	2	9	149	2	198	70	10	7	7	173	106
TOTAL	354	108	45	22	5	10	159	5	252	88	13	7	7	207	147

Structure des rémunérations

	2023	2024	2025
Masse salariale*	6 781 856	7 050 543	8 734 372

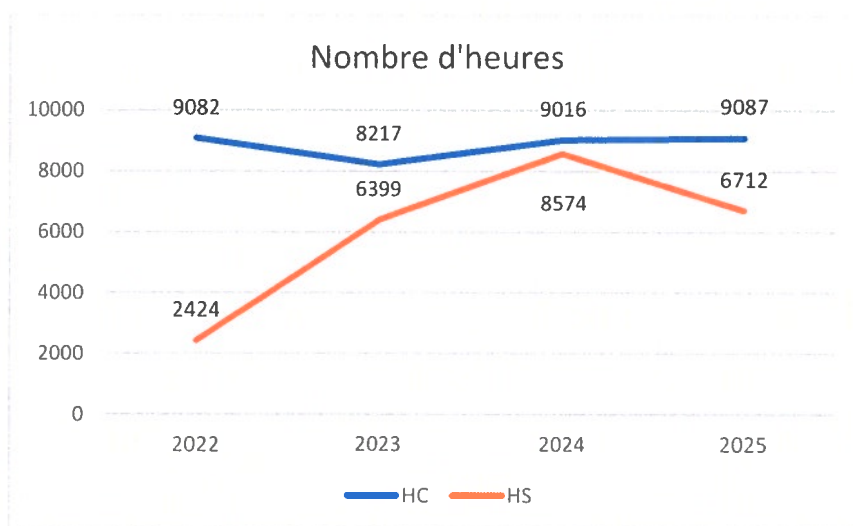
Cette variation est principalement due à l'impact des réformes sur la revalorisation du point d'indice et l'augmentation de 5 points d'indice pour toutes les catégories, sur la revalorisation des échelles C1 et B1, aux mesures complémentaires en soutien du pouvoir d'achat (revalorisation de 10% des montants d'indemnisation du compte épargne temps, revalorisation des frais de mission.

Eléments de paie en €	2023	2024	2025
N.B.I	39 626	50 044	50 817
Régime indemnitaire	1 462 749	1 533 409	1 507 922
Heures supplémentaires	74 499	104 882	154 819
Heures complémentaires	182 728	211 742	107 227

Heures supplémentaires et complémentaires rémunérées

Année	Nombre d'heures	Montant brut	Evolution nombre d'heures
2022	11506	170 793,00 €	
2023	14616	182 728,00 €	3110
2024	17590	211 742,00 €	2974
2025	15799	262 045,29 €	-1791

Le coût des heures supplémentaires et complémentaires augmente de 53,43% sur la période par rapport à 2022-2025. En effet, cette hausse est principalement liée principalement à l'augmentation de la valeur du point d'indice, à l'augmentation du nombre de point d'indice pour l'ensemble des catégories ainsi qu'une hausse du nombre d'heures de 37,31% sur la période.



Il est à noter que le nombre d'heures a baissé en 2025 (-10,18%) premiers résultats des orientations politiques en terme de RH annoncées lors de l'exercice 2024.

Dans le cadre de la résorption de la précarité

Plusieurs mesures RH engagées :

-Plan de résorption de la précarité :

Cette année 12 agents contractuels ont été stagiairisés.

La poursuite d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, et de l'accompagnement des agents dans le développement de leurs compétences.

La gestion prospective des ressources humaines est un travail d'anticipation des besoins organisationnels à venir et de réflexion sur l'évolution de carrière de chaque agent. L'objectif est de

disposer d'une vision à moyen terme de l'évolution des effectifs, des missions et des compétences des services et plus précisément d'établir une cartographie des effectifs et des emplois des services :

- Adéquation entre les besoins en emplois et en compétences et les effectifs présents ;
- Meilleure connaissance des compétences détenues dans les services ;
- Adéquation entre les besoins en effectifs et les missions des services (sous-effectifs et sureffectifs éventuels) ;
- Organisation des services (projets de réorganisation ayant un impact sur les postes, les besoins en compétences ou nécessitant des mobilités internes / externes (21 notes de mobilités internes en 2025)
- Pilotage des mouvements du personnel (arrivées / départs, recrutement, création - remplacement /modification/fermeture de poste, lisibilité de la masse salariale par direction ;

Politique en matière de départs en retraite et de renouvellement de poste

Après plusieurs années de restrictions importantes, où les remplacements ne faisaient à minima (d'un départ en retraite sur deux jusqu'à aucun renouvellement) la Ville de Saint-Avoid, comme les autres Villes de même stade, sont arrivées à un pallier au niveau de la réorganisation de leurs ressources humaines.

Désormais, la Ville privilégie essentiellement un remplacement des départs « au cas par cas » tout en favorisant les logiques de redéploiements internes, en adaptant en continue l'organisation des services publics locaux voir en réinterrogeant la pertinence de certains d'entre-deux.

Pour 16 départs en retraites et 5 départs en congé maternité : 10 recrutements externes.

De plus, 5 apprentis ont été recrutés, 1 pour la petite enfance, 1 pour les marchés publics, 1 pour l'ORT, 1 pour l'informatique et 1 pour les Espaces Verts.

La politique de gestion des ressources humaines doit intégrer d'autres aspects :

- La poursuite de l'intégration au sein des services municipaux, de personnes en situation de handicap (accompagnement individualisé d'agents dans leur démarche de reconnaissance RQTH, stage, apprentissage, recrutement) ;
- Résorber et éviter au maximum l'emploi précaire en modernisant les procédures de recrutement et en améliorant l'encadrement de l'emploi contractuel ;
- Le déploiement des mobilités internes ;
- La maîtrise des heures supplémentaires ;
- La mise en place d'un plan d'action pour réduire l'absentéisme (Impact/régime indemnitaire)

20 Agents soit 12 femmes et 8 hommes atteindront l'âge limite de 67 ans dans les 5 ans à venir.

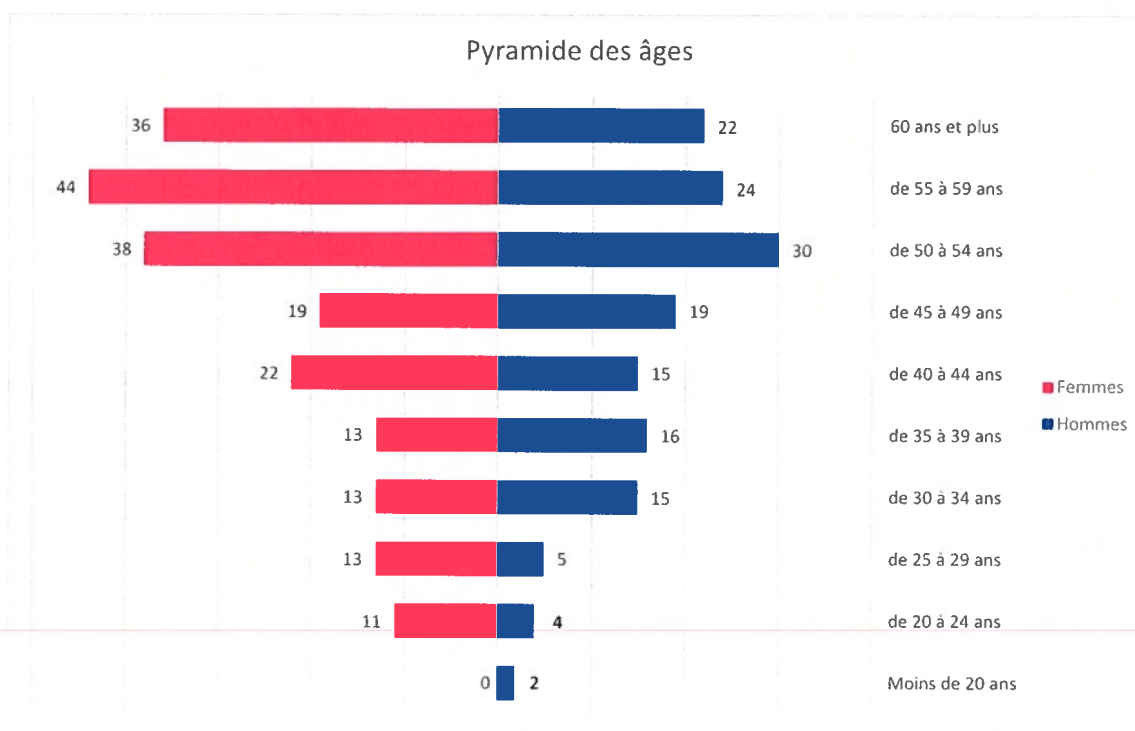
NOMBRE D'AGENTS QUI ATTEINDRONS L'AGE LIMITE DE 67 ANS

	2026	2027	2028	2029	2030
Hommes	1	0	1	3	3
Femmes	1	0	3	4	4

PYRAMIDE DES AGES

AU 01.01.2026

Tranches d'âge	Femmes	Hommes	Total
Moins de 20 ans	0	2	2
de 20 à 24 ans	11	4	15
de 25 à 29 ans	13	5	18
de 30 à 34 ans	13	15	28
de 35 à 39 ans	13	16	29
de 40 à 44 ans	22	15	37
de 45 à 49 ans	19	19	38
de 50 à 54 ans	38	30	68
de 55 à 59 ans	44	24	68
60 ans et plus	36	22	58
Total général	209	152	361



Taux d'absentéisme

Conséquence d'effectifs en phase de vieillissement, le taux d'absentéisme dans la villes moyennes reste relativement important proche de 13%. Le taux d'absentéisme est en générale nettement plus faible dans les catégories A et B que pour la catégorie C.

Pour les agents appartenant à la catégorie C, le taux d'absentéisme est très souvent corrélé avec l'âge, c'est-à-dire d'autant plus élevé que la moyenne d'âge dans la collectivité est important, et d'autant plus faible que la moyenne d'âge est basse.

JOURNEES D'ABSENCES ANNEES 2022 À 2025

	2022		2023			2024			2025		
NOMBRE D'AGENTS / TOTAL JOURS TRAVAILLES (VILLE + CAC)	332	71 712	345	74 520	NB d'agents	370	79 920	NB d'agents	373	81 314	NB d'agents
	Absences en jours	%	Absences en jours	%		Absences en jours	%		Absences en jours	%	
pour maladie ordinaire	9 331	13,01%	7 532	10,11%	171	6 307	7,89%	157	6 116	7,65%	144
pour longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie	2 482	3,46%	4 598	6,41%	11	4 214	5,27%	14	3 183	3,98%	11
pour accidents du travail imputables au service	938	1,31%	2 657	3,71%	21	1 042	1,30%	15	1 405	1,76%	16
pour accident du travail imputables au trajet	0	0,00%	12	0,02%	4	100	0,13%	2	2	0,00%	1
pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	360	0,50%	960	1,34%	5	1 083	1,36%	6	415	0,52%	4
pour maternité ou adoption	155	0,22%	238	0,33%	2	66	0,08%	2	321	0,40%	4
pour paternité ou adoption	9	0,01%	122	0,17%	5	25	0,03%	1	157	0,20%	6
parental	360	0,50%	503	0,70%	2	360	0,45%	1	305	0,38%	2
Total	13 635	#REF!	16 622	22,31%	221	13 197	16,51%	198	11 904	14,89%	188

Il est à noter que la politique menée en terme d'absence a permis un retour de 3 agents après congés de longue Maladie.

Temps de travail

La ville de Saint-Avold respecte la durée de 1607 heures de travail prévue par le décret n°2000-815 du 25 /08/2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail. La commune a établi le cycle de travail de 36 heures par délibération n°15 du 24/03/2022.

Avantages en nature lié aux véhicules

Aucun agent ne bénéficie d'un véhicule de fonction.

Le Compte Epargne Temps

CET : coût 2025 : ville et CAC 39 246 € (pour info en 2020 : 203 850 €)

La remise en conformité du CET (délibération du 27 juin 2024) a permis de canaliser les coûts de l'indemnisation des comptes des agents Ainsi le versement des jours CET se fait sur l'année, mais en cas d'indemnisation, celle -ci, plafonnée s'applique en année +1.

ACTIONS SOCIALES

L'action sociale au bénéfice des agents de la fonction publique territoriale est une dépense obligatoire. Les modalités de sa mise en œuvre sont au libre choix de la collectivité. Collective ou individuelle, elle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

La ville de Saint-Avold participe à ce dispositif en finançant l'amicale du personnel (207 000 €)

Les agents de la Mairie de Saint-Avold bénéficient en outre :

- d'une participation de la collectivité au financement d'une protection sociale complémentaire : La participation employeur 2025 Ville s'élève à 65 551,31 € et la participation employeur CAC à 2700 €. Il est rappelé qu'en 2025 (juin) a été remboursé aux agents la participation employeur pour la cotisations 2024 Ville soit 166 291,28 € et CAC 5 407,35 €

- du versement d'un treizième mois, équivalent à traitement indiciaire mensuel de l'agent.

- de chèques déjeuners

En 2026, 271 agents ont bénéficié de chèques déjeuners pour un montant de 88 015 €.

En février 2026, 254 agents Ville et 11 agents CAC sont à ce jour adhérents du dispositif SWILE.

Perspectives pour l'année 2026

Pour concilier qualité du service public et maîtrise budgétaire, nos priorités en matière de gestion des Ressources Humaines sont :

-La maîtrise de la masse salariale par une gestion optimisée des effectifs et des remplacements, anticiper les départs prévisionnels à la retraite jusqu'en 2032, afin de répondre au mieux aux besoins des services et au transfert des compétences et des savoirs

-Des recrutements ciblés dans les secteurs stratégiques en privilégiant la mobilité interne

-Le renforcement de la formation, notamment pour accompagner les transitions numériques, managériales et climatique,

- la poursuite de l'objectif de diminution de l'absentéisme avec la mise en place de procédures d'enquête et d'outils d'analyse de la causalité des accidents de service, une étude sur l'absentéisme à l'échelle de la collectivité.

- La poursuite du dialogue social au travers de groupes de travail sur plusieurs thématiques RH,

Les orientations permettront à la Ville de maîtriser en haut niveau de service public, tout en garantissant un pilotage responsable de la Masse salariale.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion

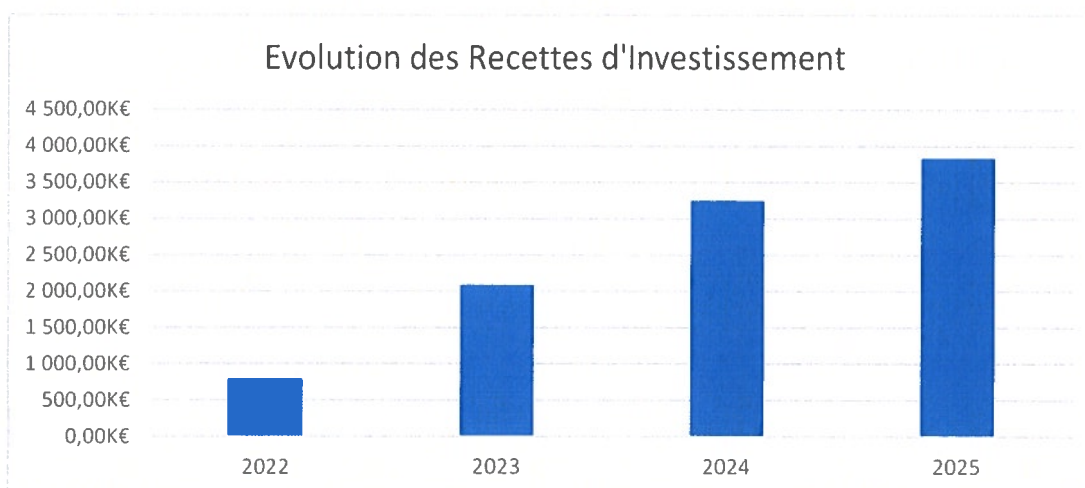
L'évolution comparée des principaux postes budgétaires entre 2022 et 2025 met en évidence une progression des dotations et surtout compensations fiscales de l'État, la fiscalité en hausse de près de 15,40 % sur la période, portée notamment par la revalorisation des bases. Parallèlement, les dépenses de personnel progressent de 16,44 %, sous l'effet conjugué de facteurs exogènes (revalorisation du point d'indice, évolution des cotisations, mesures statutaires) et d'un choix local assumé visant à renforcer l'attractivité de la collectivité et la qualité du service public. Cette évolution illustre la transformation progressive du modèle de financement communal, désormais davantage adossé aux ressources propres, dans un contexte marqué par l'inflation persistante et la mise à contribution accrue des collectivités locales au redressement des comptes des finances publiques.

2- BUDGET PRINCIPAL : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A-Des recettes d'investissement qui restent faibles:

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Projeté
FCTVA	181,4 k€	682, 12 k€	381,3 k€	513,46 k€
Subventions reçues	221,4 k€	191, 9 k€	274,7 k€	301,29 k€
Produits de cessions	309,5 k€	491,0 k€	1,1 k€	7,92 k€
Autres Immo financières	4,6 k€	613,1k€	6,7 k€	7,33 k€
Emprunt	0,0 k€	0 k€	2 500 k€	3000 k€
Autres recettes	72,6 k€	107,0 k€	87,1 k€	12,19 k€
Total	789,5 k€	2 085,12	3 250, 9 k€	3835,19 k€

Evolution des recettes d'investissement 2022-2025 (hors fonds propres) :



Le FCTVA a augmenté de 34,6% en lien avec une hausse de l'investissement. Les subventions perçues comme pour le FCTVA ont augmenté de 9,68% en 2025.

Les autres recettes d'investissement ayant baissées, la Ville a eu recours à un emprunt d'un montant de 3 millions en maintenant l'encours de la dette en dessous des 20 M€ en cohérence avec la politique communale de gestion prudente et maitrisée de l'endettement.

Sur la période 2021-2025, le recours à l'emprunt s'établit en moyenne à 1,6 M€ soit environ 46% du financement des dépenses d'équipements dont la moyenne annuelle est estimée à 3,5 M€.

Avec le déploiement des grands projets, des demandes de subventions ont été ou vont être déposées auprès de plusieurs financeurs (Etat, Région, Agence de l'Eau, département...) dans le but d'optimiser les recettes d'investissement de la Ville.

En moyenne sur la période 2021-2024, les recettes des subventions d'investissement s'élèvent à 232 k€ par an. Elles assurent pour près de 6,62% de la couverture des dépenses d'équipement traduisant une faible mobilisation des partenaires institutionnels et financiers de la collectivité.

B-Des dépenses d'investissement en progression

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Projeté
Dépenses d'équipement brut	2 222,8 k€ RAR : 1 700 k€	2 537,0 k€ RAR : 1 900 k€	3 311 k€ RAR : 3 050 k€	5 808 k€ RAR : 3 160 k€
Subventions versées	0,0 k€	39,3 k€	74,3 k€	57,1 k€
Remboursement d'emprunt	2 118,0 k€	2 061,6 k€	1 949,9 k€	1 984,4 k€
Autres dépenses d'investissement	21,0 k€	16,3 k€	43 k€	33 k€
Total	6 061,8 k€	6 554,2 k€	8 428 k€	7 883 k€

Pour rappel : les restes à réaliser sont des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice (justifiées par des contrats, des conventions, des marchés ou des bons de commande).

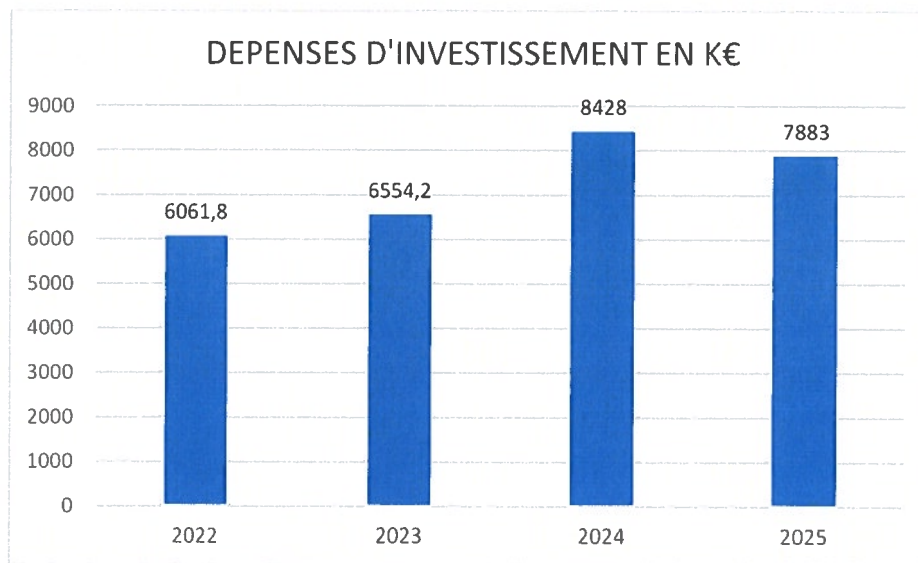
Le total des dépenses d'équipement sur la période 2020-2025 s'élève à 19 472,78 k€ soit une moyenne annuelle de 3 245,46 k€.

La politique d'investissement de la Ville de St Avold est maintenue dans la durée à un niveau conséquent grâce à l'autofinancement dégagé et des ressources propres effectuées à l'investissement.

Après une année 2022 et 2023 marquée par une forte tension sur les coûts des matériaux et des marchés publics parfois infructueux, la collectivité a su relancer sa dynamique d'investissement en 2024 pour retrouver un niveau de réalisation plus soutenu avec 3,3 millions d'euros de dépenses d'équipement. Cette reprise s'appuie sur la maturation des projets engagés les années précédentes, notamment après la phase d'études pré-opérationnelles, et sur une stabilisation relative du contexte économique et des approvisionnements.

Pour l'année 2025, le niveau de réalisation des dépenses d'équipement s'établit à 5,8 M€, soit un montant supérieur à la moyenne des investissements observés sur les dernières années. Ce niveau confirme la poursuite d'un cycle d'investissement soutenu, marqué par la volonté de maintenir un haut niveau d'entretien et de modernisation du patrimoine communal.

Evolution des dépenses d'investissement avec reste à réaliser.



Les projets menés en 2025 ont été :

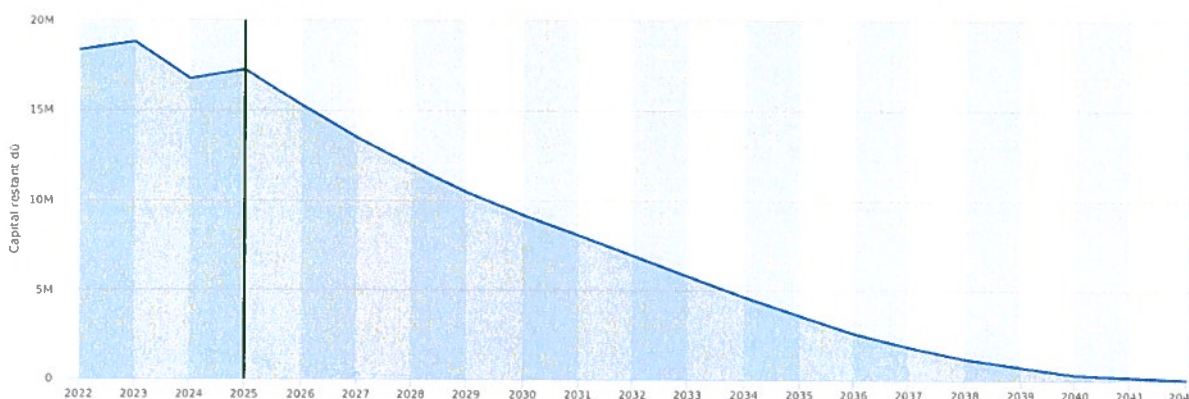
- Réfection de chaussée rue Mangin
- Mise en sécurité rue du Point du Jour
- Requalification des espaces publics tranche 1
- Camping- Car Park
- Buvette du Parc
- Pare-ballon Wenheck
- Ascenseurs mairie et CAC
- Programme de voirie dur diverses rues
- Nouveaux jeux par d'Oderfang
- Travaux Maison des Adolescents
- Travaux place St Nabor et Collin
- Aménagements d'ilots giratoire Carrière
- Sécurisation, toiture et chauffage école primaires

A ces dépenses s'ajoutent les investissements récurrents (interventions urgentes du service technique, achats d'équipements divers pour les différents services, équipement écoles, périscolaire...).

IV-BUDGET PRINCIPAL : LA DETTE AU 31/12/2025

Le pilotage de la dette reste un enjeu majeur de la trajectoire financière municipale nécessitant un arbitrage constant entre le financement des investissements structurants et la préservation de la soutenabilité budgétaire.

1-Profil extinction de la dette :



En 2025, la Ville a mobilisé un emprunt de 3 millions au lieu de 3,5 millions prévu initialement.

Il faut noter que l'encours de la dette est inférieur à celui de 2020.

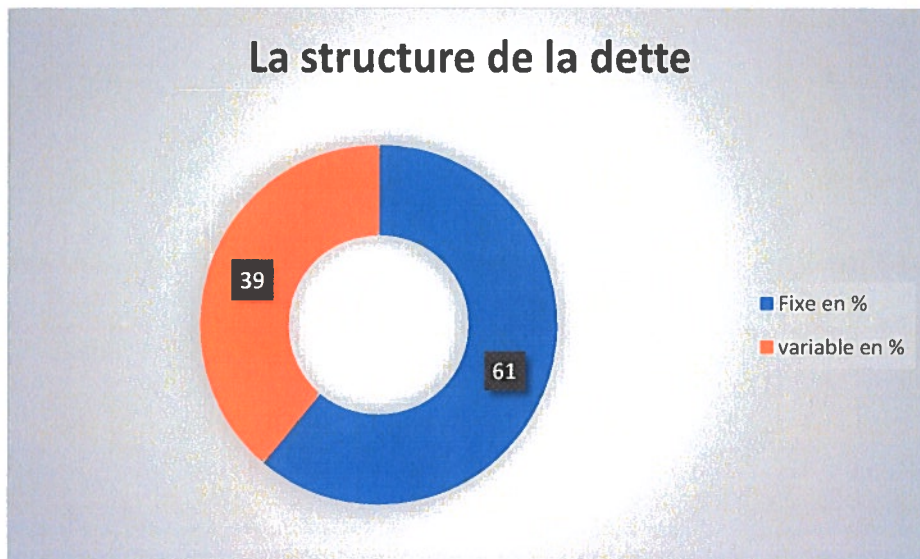
2-Structure de la dette :

La Ville dispose d'une dette saine et sécurisée composée majoritairement de contrats à taux fixe, garantissant ainsi une maîtrise durable du risque financier. Les quelques emprunts à taux variable sont adossés presque exclusivement au Livret A, dont la volatilité demeure limitée.

A ce jour, l'intégralité de l'encours de dette de la Ville est classée 1A selon la charte Gissler dite « de bonne conduite », ce qui atteste d'un niveau de risque nul et d'une gestion particulièrement prudente de l'endettement

Répartition par type de taux :

Fin 2025, l'encours de la dette du budget de la Ville demeure sécurisant entre taux fixe ou assimilé fixe (61%) soit 11 millions d'euros et taux variable (39%) soit 7,2 millions d'euros.



Fin 2025, la durée de vie résiduelle moyenne de la dette de la Ville s'établissait à 12 ans et 8 mois assortie d'un taux d'intérêt moyen de 2,03%.

Répartition par prêteur :

Dette par prêteur		
Prêteur	CRD	% du CRD
Caisse d'Epargne	8 782 949 €	47,77
Crédit Mutuel	865 154 €	22,86
Société Générale	4 202 862 €	22,78
Caisse des dépôts et Consignations	4 188 385 €	1,88
Etat généré au 31/12/2025	18 385 800 €	100

3- Ratio de désendettement:

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025
Capital restant dû 31/12 en k€	20 790	20 629	21 050	18 858	16 818	17 369	18 386
Annuités en k€	2 241	2 383	2 506	2 476	2 415	2 296	2 338
Ratio de désendettement en années	8,2	28,9	4,4	4,4	5,75	4,82	7,1

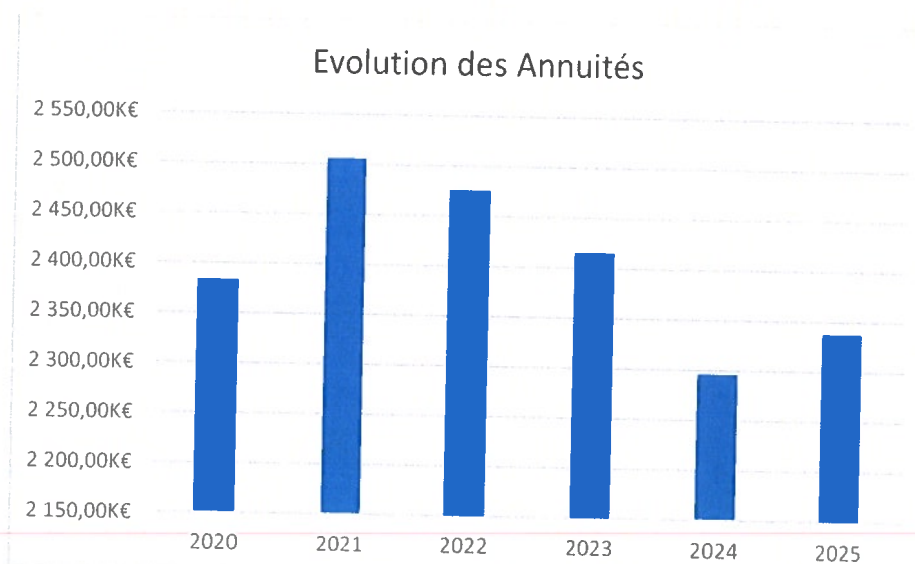
La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire en année pour le remboursement de la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée.

Désendettement communal de la ville de Saint-Avold						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	total
-610 k€	-161 k€	-1771 k€	-1541 k€	52 k€	1 017 k€	-3 014 k€

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire de remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance se situe à 10 ans.

La capacité de désendettement en 2025 est passée à 7,1 ans. Elle s'est dégradée puisque l'épargne brute en 2025 (3 211,64 k€) est inférieure de 313,30 k€ par rapport à 2024 et les intérêts de la dette ont également diminué. L'épargne nette a diminué pour sa part de 347 808 €. Notons que le remboursement de la dette pour la part capital a augmenté de 34 k€.

Évolution des annuités :



La politique d'investissement fait évoluer l'annuité de la dette mais celle-ci à un niveau que la ville peut rembourser sans difficulté. Il faut rappeler que l'emprunt sert de variable d'ajustement pour l'équilibre de l'investissement mais qu'il sera réduit en fonction des besoins réels de financement, compte tenu des autres recettes d'investissement (épargne nette, subvention, ect..)

La stratégie d'endettement proposée pour les années à venir consiste à privilégier les emprunts classiques à faible risque, à répartir les risques en diversifiant les sources de financement et les catégories d'emprunt afin d'optimiser les frais financiers en continue.

Synthèse Rétrospective

Les recettes de gestion évoluent de 1,5 % et s'établissent en volume à 31,1 M€ soit (2 029,2 € /hab). Les dotations et participations (R74) augmentent de 14,3 %. La DGF augmente de 8,6 %.

Les recettes fiscales augmentent de 3,8 %.

Les dépenses de gestion évoluent de 1,8 % et s'établissent en volume à 28,3 M€ soit (1 845,0 € /hab). Les dépenses de personnel (012) augmentent de 1,3 %.

Les charges à caractère général (011) augmentent de 2,1 %.

Les dépenses de gestion courante (65) augmentent de 1,5 %.

Compte tenu des évolutions des dépenses et recettes de gestion :

L'épargne de gestion diminue de 0,9 %.

En prenant en compte Les frais financiers, L'épargne brute augmente de 0,4 %.

En prenant en compte Le remboursement du capital de La dette, L'épargne nette est positive. Elle diminue de 3,8 %, et représente 9,9 %des dépenses d'équipement brut.

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'établissent à 5,9 M€ (soit 385,1 € /hab).

Parmi elles, Les dépenses d'équipement représentent 99,4 % et ressortent en hausse de 8,7 %.

Les recettes d'investissement (hors dette) s'établissent à 0,8 M€ (soit 54,6 € /hab). Parmi elles, Les subventions représentent 36,0 % et ressortent en hausse de 8 %.

Le volume d'emprunt est de 3,0 M€ (195,9 € /hab) et en moyenne sur la période de 1,8 M€ (2019-2025). Le solde de clôture est en hausse.

L'endettement s'établit à 18,4 M€ (soit 1 200,5 € /hab), est en baisse de 2,5 %sur La période et La capacité de désendettement est de 7,1 années.

V- UNE PREPARATION BUDGETAIRE 2026 DANS UN CONTEXTE INSTABLE, INCERTAIN ET CONTRAINT MAIS INSCRITE DANS LA CONTINUITE DES ENGAGEMENTS PRIS ET DES ACTIONS DEPLOYEES LORS DES EXERCICES PRECEDENTS

Dans un contexte national marqué par une grande instabilité politique doublée d'un climat de forte austérité, empreint des contraintes de la conjoncture internationale, le Gouvernement a émis la volonté de mettre à nouveau à contribution les collectivités locales dans son objectif de redressement des comptes publics caractérisés par un niveau de dette publique qui poursuit sa progression et par une projection de croissance qui reste faible. Il impose aux échelons locaux des restrictions budgétaires significatives qui vont bien au-delà d'un simple ajustement comptable ; ces restrictions s'inscrivent dans une logique de redressement des finances publiques.

Cette volonté de limitation des dépenses traduit une politique de rigueur assumée qui pourraient affecter les services publics locaux essentiels

Les collectivités se trouvent ainsi confrontées à une réduction marquée de leurs ressources, au cœur d'un débat sur la gestion municipale et la maîtrise des finances publiques. Elles doivent donc réinventer leur manière de fonctionner tout en répondant aux besoins croissants des citoyens.

Cette situation soulève de nombreuses questions : comment concilier service public de qualité, soutien du tissu économique local et réduction des dépenses ?

Les enjeux auxquels elles sont confrontées sont les suivants :

- Réduction des dotations de l'Etat
- Réforme territoriale visant à rationaliser les structures et optimiser les ressources
- Pression accrue pour la maîtrise des effectifs de la fonction publique territoriale
- maintien des services publics malgré les budgets en baisse
- Lutte contre l'augmentation de l'endettement et ajustement des investissements

Ainsi, l'impact des restrictions budgétaires sur la gestion municipale rend l'exercice de l'élaboration du budget 2026 comme le plus difficile de ces dernières décennies. Gérer une collectivité sous ces conditions impose de repenser profondément les priorités, les modes de fonctionnement, les relations avec les administrés.

En conséquence, la feuille de route pour notre construction budgétaire 2026 est la suivante :

- Une stabilité des taux de fiscalité et ce depuis 2022 afin de ne pas faire peser outre mesure le poids de l'impôt sur le contribuable et de ne pas desservir l'attractivité de Saint-Avoid ;
- Une prévision des dépenses de fonctionnement en hausse de 455 K€ par rapport au BP 2025 principalement liée à la hausse des charges à caractère général, la révision des Marchés Publics, l'augmentation des fluides, avec les fortes contraintes exogènes comme le coût des assurances, l'augmentation des prix des contrats de maintenance, une dépense énergétique toujours conséquente ;
- Une baisse de la masse salariale (400 000 €) permettant de limiter les effets de la hausse de 3 points de la cotisation CNRACL – cette dernière augmentation pèsera à hauteur de 240 k€ à l'issue des 4 ans d'augmentation prévus ;

Rappelons qu'en 2029 et sans mesures supplémentaires, les comptes de la CNRACL seraient de nouveau déficitaires de 1,7 M€ en 2030. Une hausse supplémentaire du taux, après 2028 de 4 à 5 points serait donc nécessaire.

- Fin du moratoire Energis pour la ville et de la CASAS pour le CAC ;
- Une stabilité des tarifs municipaux ;
- Un soutien conséquent au secteur associatif permettant de mobiliser ces acteurs qui jouent un rôle irremplaçable dans le maillage 5,4 M€ pour maintenir en état notre patrimoine immobilier notre espace public et en parallèle la poursuite des engagements liés à la programmation pluriannuelle d'investissements structurants qui favorise l'attractivité de notre commune ;
- Une optimisation des financements avec la recherche de subventions ou de recettes nouvelles ;
- Un niveau d'autofinancement satisfaisant afin d'envisager un recours à l'emprunt modéré et maîtrisé pour maintenir une dette saine.

Ainsi, à l'instar des années précédentes du mandat, en maintenant une situation financière saine, la collectivité assurera la mise en œuvre de ses politiques publiques et de ses projets à destination des naboriens pour bâtir un cadre de vie de qualité, renforcer son attractivité, assurer la sécurité et la tranquillité publiques, conforter la qualité de ses équipements municipaux, assurer des services à la population solidaires, divers, pertinents et de proximité.

De façon transversale, cette action municipale s'inscrira dans la durabilité et la transition énergétique.

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2026

Le volet prospectif, et les orientations, se borneront à mesurer les capacités à agir et les moyens de financement pouvant être projetés à un double niveau :

- Une section de fonctionnement toujours guidée par la volonté de préserver le niveau de service public local et les moyens qui l'accompagnent, et ce malgré un contexte pesant pour les finances locales ;
- Une orientation de la section d'investissement qui, pour les raisons objectives rappelées ci-dessus, se contentera de mesurer de manière générique la capacité annuelle à agir sur le court-moyen termes pour l'attractivité, la résilience et la meilleure conservation du patrimoine public en lien avec les enjeux de notre temps, et dans l'attente de la définition des priorités municipales.

D'une manière générale, ces orientations budgétaires et financières, adossées à la prospective financière de la Ville, devront veiller à maintenir des niveaux d'épargne de nature à conserver une soutenabilité financière durable matérialisée par le rapport entre capacités de financement et niveau d'endettement.

Globalement, la trajectoire financière de la section de fonctionnement repose sur une progression moyenne des recettes de l'ordre de 1 % par an, tandis que les dépenses affichent une hausse moyenne proche de 2 %. Ce différentiel traduit le phénomène d'effet de ciseaux, auquel les collectivités locales sont structurellement confrontées, en raison notamment de l'évolution dynamique des charges (inflation, revalorisations salariales, coût des services publics, etc.). Cette tendance est toutefois à confondre avec l'intégration projetée du bilan positif estimé de la SEM ENERGIS en 2026 (4,9 M€)

- Plancher de recette de fonctionnement : 38,4 M€
- Plafond de dépenses d'exploitation : 31,4 M€
- Actualisation de notre capacité d'investissement : 5,4 M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement baisseraient de -5,48 % hors résultat Energis (4,9 M€)

1-Des recettes de fonctionnement stables :

- La politique tarifaire 2026 (chap 70) souhaitée par la municipalité conduirait à une variation des tarifs s'approchant de l'inflation 2025 soit 1% par rapport à l'année 2025. La politique tarifaire de la Ville demeure solidaire et équitable, adaptée aux revenus des ménages pour la majorité des services publics. Elle traduit la volonté municipale de préserver l'accessibilité financière des services essentiels, à l'image de la restauration scolaire, tout en assurant une juste valorisation du service rendu et la pérennité financière du service public local. Le chapitre 70 augmente de 103 000 €
- les dotations et participations (chap 74) seraient en diminution en 2026 avec un produit attendu aux alentours de 3,6 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros au BP 2025 Cette évolution correspond principalement à la minoration de la compensation de taxe foncière pour les locaux industriels ainsi qu'à la diminution de près de 20 % de l'enveloppe de DC RTP.
- les autres produits de gestion courante sont évalués à 6,5 M€ pour 2026 contre 1,4 M€ en 2025. En effet, la Ville récupère les résultats de la Régie Energis.
- la fiscalité indirecte, qui comprend particulièrement les droits de mutation, la taxe sur l'électricité, la taxe sur la publicité extérieure, les droits de place, la taxe sur les pylônes ; devrait se situer aux alentours de 1 M€ en 2026 contre 1,1 M€ en CA 2025.

Les marges réduites qui existent sur les recettes exigent de porter une attention particulière à nos dépenses de fonctionnement et de faire une utilisation optimale des moyens disponibles.

- la fiscalité directe

En 2026, l'évolution des bases d'imposition résulterait des hypothèses suivantes :

- Les valeurs locatives des locaux d'habitation sont revalorisées dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée au mois de novembre 2025. À titre d'information, cet indice était en progression de + 0,8 % fin août.
- L'augmentation des bases physiques de la taxe foncière sur les logements prend uniquement en compte les retours à impositions après exonération.
- Les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont présumées stables, sachant qu'elles évoluent très peu depuis plusieurs années.
- La variation des bases physiques de la THRS est estimée à 0,8 % (prenant en compte le passage en résidences principales de certains logements).

Pour rappel, les taux communaux de taxes foncières (sur le bâti et sur le non bâti) sont identiques depuis 2021 et ne seront pas modifiés pour 2026.

Il est nécessaire de rappeler le montant des dégrèvements et exonérations fiscales qui ont réduit notre produit fiscal pour 2025 (100 000 €).

Ainsi retenant ces hypothèses, le produit de fiscalité directe devrait atteindre environ 9,6 M€

2-Des dépenses de fonctionnement à maîtriser :

L'élaboration du budget primitif 2026 intervient dans un contexte marqué par une désinflation progressive, après plusieurs exercices consécutifs de forte tension sur les prix à la consommation. Selon les dernières prévisions macroéconomiques, le taux d'inflation en France devrait se stabiliser autour de 1,2 % en 2026, dans un environnement encore incertain sur les plans géopolitique et énergétique.

Les premières estimations des variations des tarifs de l'électricité et du gaz sont favorables pour la Ville en 2026. Cette évolution est principalement liée au repli du prix de l'électricité sur le marché de gros. Toutefois, le conflit international au moyen-orient va rebattre les cartes et nous obliger à redimensionner à la hausse nos crédits budgétaires.

Dans ce chapitre, on notera une légère augmentation de l'énergie, une hausse des prix des denrées alimentaires pour la restauration scolaire ainsi qu'une augmentation du coût des assurances.

Les dépenses de chauffage devraient se stabiliser les efforts consentis au cours de ces deux dernières années ont permis de limiter la hausse de dépenses d'énergie.

- la poursuite de la hausse des coûts d'une partie des marchés publics de fournitures ou de prestations de services externalisées (soit par le biais de l'application des formule d'indexation pour les marchés en cours, soit au moment du renouvellement des marchés publics)

Dans ce contexte, la collectivité poursuit une gestion rigoureuse et soutenable de ses dépenses, conciliant maîtrise budgétaire et préservation de la qualité du service public. Sur la base des éléments connus à ce jour, les dépenses réelles de la section de fonctionnement progresseraient de l'ordre de 3,16 % comparativement au budget primitif 2025, pour atteindre un volume de l'ordre de 31,97 M€.

Le projet de budget 2026 inscrit dans un cadre de dépenses maîtrisées prévoit en matière de dépenses :

- Des crédits de service réajustés en fonction des besoins réels et de l'inflation
- Des dépenses contraintes : hausse des prix des marchés et assurances
- Une baisse des charges de personnel qui néanmoins intègre le volet sécurité pour répondre à nos engagements. Conformément au projet de la nouvelle équipe municipale, une 1^{ère} impulsion sera donnée dans le recrutement croissant de policiers pour atteindre très vite le nombre d'agents annoncés (15).

3- Des dépenses de personnel en diminution

En 2026, les dépenses de personnel pourraient atteindre 15 615 500 € contre une prévision 2025 s'élevant à 16 084 673 € et une réalisation estimée à 15 062 773 € soit -2.92% par rapport à la prévision 2025 et +3,67% par rapport à la réalisation 2025.

De nombreux éléments, qui s'imposent à la collectivité, viennent également impacter la masse salariale 2026. Il s'agit notamment :

-de l'augmentation de 3 points du taux de cotisation de la CNRACL imposée par la direction des finances de la sécurité sociale pour 2025 et qui pourrait représenter une dépense annuelle nouvelle, structurelle et constante de 60 k€

- de l'évolution de l'indemnisation de fonction de sujétion et d'expertise dont l'impact budgétaire prévisionnel total est estimé à 105 k€
- du glissement, vieillesse Technicité et des revalorisations réglementaires du SMIC estimés à 175 k€

Pour rappel, les charges patronales représentent en moyenne 28% du total des charges de personnel.

4- Des charges à caractère général en hausse

Les charges à caractère général qui reprennent les dépenses de fonctionnement du quotidien de la collectivité sont évaluées à 10,2 millions k€ contre 9,1 millions d'euros en 2025 malgré la volonté de la collectivité de maintenir une gestion prudente et efficace des dépenses courantes, avec une inflation persistante sur les matières premières de certaines prestations de service.

Parmi les causes, le coût des assurances qui pèse désormais fortement dans le budget de fonctionnement de la collectivité. La conjoncture des marchés d'assurances est très dégradée, dans un contexte de désengagement de certains assureurs du secteur des collectivités locales, en particulier pour ce qui concerne la couverture des dommages aux biens. Le budget 2026 tiendra compte de l'actualisation réelle et estimée des primes des différents contrats de la collectivité (dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile).

5- Maintien du soutien financier aux associations et aux satellites

Dans ce contexte délicat sur le plan économique et social, la Ville poursuivra en 2026 de concert avec le CCAS, son rôle d'acteur essentielle l'action sociale de proximité. La subvention versée au CCAS augmentera de 92 000 € pour passer à 572 000 €

Pour 2026, la Ville maintiendra de nouveau son engagement financier en direction des associations. Plus que jamais l'accompagnement de la municipalité est indispensable. La Ville continuera à soutenir son tissu associatif sous-forme directe (numéraire), indirecte (en nature) ou pour des actions ponctuelles. L'enveloppe budgétaire devrait-être en augmentation par rapport à celle de l'année dernière. (1,74 M€ en 2026 contre 1,61 M€ en 2025).

Les subventions d'équilibre en direction des budgets annexes devraient quant à elles s'inscrire dans un volume proche de 2025.

6-Les charges financières :

Les crédits nécessaires pour celles-ci en 2026 sont évaluées à 400 000 € contre 410 000 € en 2025.

7- Prospective:

Depuis le vote de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le ROB doit également faire figurer les objectifs d'évolution des DRF.

La prospective est actualisée chaque année. C'est un exercice particulièrement complexe et plus particulièrement avec la période de crise politique que le pays traverse.

Il convient donc de l'analyser avec la plus grande prudence, en comprenant bien qu'une prospective ne donne pas de chiffres exacts, mais bien des tendances qui doivent être réajustées, avec précision, chaque année.

Il est important de préciser que, comme pour toute simulation prospective, les recettes ont été minimisées et, par contre, les dépenses ont été calculées d'une manière plus large.

Il s'agit d'une simulation sur la période 2026–2028, effectuée en fonction des informations et des données connues à ce jour et dont certaines sont appelées à évoluer.

Elle est basée sur deux hypothèses :

- l'évolution des prix de l'énergie qui devraient augmenter en 2026, vu le contexte international.
- La ville de Saint-Avoid ne devrait pas être impactée par la contribution au redressement des comptes publics (DILICO). Toutefois, elle sera ponctionnée de 833 000 € qui se répartissent de la façon suivante :
- baisse de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (435 800€)
- baisse De la Provision Spéciale de Réévaluation (PSR) sur les locaux industriels (485 200€)

Concernant les charges de personnel, elle subit l'augmentation de 3 points du taux de retraite CNRACL pour 2026, sachant que l'augmentation se prolonge sur les années 2027 et 2028

L'enjeu de la préparation budgétaire consiste à estimer une capacité d'autofinancement suffisante pour :

- Financer avec efficience les services publics municipaux ;
- Répondre au besoin d'investissement déterminé par le conseil municipal ;
- Limiter le recours à l'emprunt et diminuer l'endettement en prenant comme référence le stock de dette au 31 décembre 2019.

Selon les décisions gouvernementales.

Pour rappel, le projet PLE 2026 aurait eu un impact dévastateur concernant le DILICO. Coût estimé des mesures pour Saint-Avoid était chiffré à 1 439 700 €. (1)

(en millions d'euros)	BP 2025	BP 2026	BP 2027
RRF	30,7	34,5	30,88
Atténuation de charges	0,6	0,55	0,58
Fiscalité avec pouvoir de taux	9,47	10,64	10,8
Autre fiscalité	13,8	12,75	13
Dotations et participations	4,8	3,54	3,5
dont DGF	0,3	0,32	0,33
Autres produits de gestion courante(1)	1,21	6,1	2
Produit de gestion	0,82	0,92	1
Recettes exceptionnelles	0	0	0

DRF	30,85	31,38	30,24
Frais de personnel	16,2	15,61	15,5
Dépenses de gestion	9	10,16	9,5
Atténuation de produits	0,7	0,72	0,7
Autres charges de gestion courante	4,3	4,86	4,5
dont subventions d'équilibre	2,3	1,9	1,8
Dépenses exceptionnelles	0,65	0,03	0,04
Epargne de gestion *	0,5	3,15	0,68
Dont 66	0,4	0,38	0,4
Epargne brute	0,1	2,77	0,28

*hors charges et produits exceptionnels
 (1) versement Energis (4,9 M€)

Au vu du contexte actuel, Les hypothèses retenues sont une faible évolution des recettes (notamment la fiscalité) et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget prévisionnel 2026 est envisagé comme un budget de transition avant l'adoption du prochain programme d'investissement.

Comme indiqué supra, le projet de budget primitif 2026 sera marqué par le maintien d'un niveau d'équipement Brut conforme à notre capacité d'investissement et dans l'objectif :

- d'accentuer les investissements indispensables à la transition écologique et énergétique du territoire, déjà fortement engagés au cours de années précédentes ;
- de poursuivre les investissements pour continuer de faire de Saint-Avoid une ville accueillante, bienveillante, sûre mais également engagée dans la qualité de vie de ses administrés et ouverte au monde.

Ainsi, malgré un environnement budgétaire tendu du fait de la poussée inflationniste et des mesures gouvernementales à venir, la Ville de Saint-Avoid maintiendra le cap sur ses ambitions pour le développement du territoire, la transition écologique et la qualité de vie des habitants.

Le projet de budget primitif 2026, s'articulera autour des principales thématiques reprises plus bas.

L'enveloppe globale tient bien évidemment compte du volume de subvention que la Ville est capable d'obtenir.

1-Les recettes d'investissement :

L'épargne nette se situe en moyenne à 2 527 450 € sur la période (2021-2025) malgré un montant plus faible en fin de cycle.

Les ressources propres sont principalement constituées du FCTVA qui évolue en fonction des dépenses d'investissements effectuées l'année précédente. La loi de finance n'a pas modifié le taux comme initialement prévu.

Les subventions d'équipement attendues provenant de la dotation de Soutien à l'Investissement Local, des fonds de la Région ou du Département.

Dans le cadre d'une gestion active de son patrimoine, la commune va se séparer des biens dont elle n'a plus d'utilité, ceux difficilement exploitables, ou encore en raison du coût d'entretien, ou de copropriété important qu'ils génèrent. En 2026, elles devraient s'élever à environ 600 000€.

Des incertitudes plus grandes pèsent sur les dotations d'investissement car les fonds comme la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) seront regroupées dans une dotation unique Fonds d'investissement pour les Territoires et à ce titre financera d'autres thématiques et par conséquent une diminution des attributions, le fonds vert, quant à lui, baissera moins que prévue initialement (-19% contre -23% par rapport à 2025). Or ce fonds est une des pistes de travail pour les recherches de subvention des travaux de rénovation de nos écoles. Les subventions ont été estimées très prudemment et au plus juste, compte tenu des divers projets prévus (300 000€).

Les amendes de la police sont estimées à 120 000 € contre 160 000 € au dernier budget.

La taxe d'aménagement a fortement chuté en 2025 en raison de la diminution du nombre de permis de construire mais aussi d'une réforme qui est venue modifier les modalités de déclaration (via le site GMBI) et de liquidation (désormais assurée par la DGPI) entraînant des décalages dans la perception de la taxe. Pour le BP 2026, la recette prévisionnelle de la commune est évaluée à 10 k€. Cette estimation demeure étroitement liée à l'activité locale et au nombre d'autorisation d'urbanisme délivrées, ce qui rend sa prévision sensible aux variations de l'activité de construction.

Notre stratégie d'investissement repose sur plusieurs éléments :

- Un objectif de subvention tenant compte du redressement des comptes publics
Dans une logique de prudence budgétaire, il est rappelé que seuls sont inscrits les cofinancements certains ou ayant une probabilité raisonnable d'encaissement durant l'exercice.
- Continuer de mobiliser au maximum l'excédent de fonctionnement pour abonder la section d'investissement
- L'objectif affiché est de poursuivre le désendettement engagé en 2020 et de ne pas dépasser le stock de dette constitué au 31/12/2019.

2-Les dépenses d'investissement :

Elles s'inscrivent dans 4 axes stratégiques :

- Renforcer la sécurité et la tranquillité publique.
- Améliorer et adapter les services publics pour l'intérêt général.
- Favoriser le vivre-ensemble pour l'aménagement du territoire.
- Valoriser le patrimoine des Naboriens.

Le montant de 8,56 K€, qui apparaît en 2026, tient compte des reports de l'année 2025 (3 160 K€). Il s'agit de programmes prévus en 2025 qui n'ont pas été réalisés en totalité dans l'année. Les sommes prévues au BP 2025 engagées mais non dépensées seront, conformément aux règles de la comptabilité, reportées en 2026.

Les subventions d'investissement par projet n'étant pas connus à ce jour dans leur intégralité, une moyenne à hauteur de 5 % par an est provisionnée pour les trois prochaines années.

Pour l'année 2026, la capacité d'investissement est estimée à 5,4 M€ hors reste à réaliser. Ce niveau témoigne de la volonté de la collectivité de maintenir un effort d'investissement soutenu, tout en tenant compte du contexte particulier du renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune poursuivra la réalisation du PPI ainsi que la mobilisation d'enveloppes génériques destinées à assurer la poursuite de programmes récurrents. Cette orientation vise à garantir la continuité du service public et à préserver la stabilité financière de la collectivité, dans l'attente d'arbitrages futurs qui interviendront à l'issue du renouvellement municipal.

Dans cette logique de poursuite raisonnée de l'effort d'investissement, plusieurs actions préfigureront le budget primitif 2026 parmi lesquelles:

- 472 k€ seront consacrés aux dépenses règlementaires et de sécurité (aires de jeux, Plan Handicap, plan Attentats..)
- Le redéploiement du dispositif de vidéoprotection sera amorcé dès cette année avec une inscription de 150 k€. Le prochain PPI intégrera au-delà du redéploiement, la réalisation d'un centre de supervision opérationnel en continu.
- Une enveloppe de l'ordre de 239 k€ sera dédiée à la sauvegarde du patrimoine municipal au travers de la réalisation de travaux d'entretien visant un meilleur confort d'usage et une accessibilité renforcée des équipements et bâtiments communaux.
- 463 k€ seront mobilisés pour la poursuite de l'aménagement de l'espace urbain dont le financement des dépenses de voirie sur le territoire communal.
- 2 486 k€ seront affectés aux projets structurants dont la cantine, et requalification des espaces publics.
- 700 k€ seront consacrés à la modernisation de l'action publique au travers du renouvellement de matériel informatique.
- 550 k€ seront affectées aux acquisitions foncières.
- 100 k€ seront dédiés aux installations de nouveaux columbariums.

3-Programme pluriannuel d'investissement :

La nouvelle équipe déclinera ultérieurement les priorités de ce mandat dans un programme pluriannuel d'investissements (PPI) qui se déploie sur la période 2027-2031.

Afin d'établir des prévisions sincères, nous aurons recours à la gestion en AP/CP pour les projets ayant une temporalité pluriannuelle.

4- Plan de financement des dépenses d'investissement :

Le rapport d'orientations budgétaires qui vous est présenté aujourd'hui, ne contient pas à ce jour d'une information sur les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements pluriannuels comportant une prévision des dépenses et des recettes sur la base des informations dont nous disposons à ce jour.

5- Budget Vert :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent classer leurs dépenses d'investissement en fonction de leur impact environnemental. La classification en budget vert s'impose à compter du compte administratif 2024. La loi a institué 6 axes d'analyses et 5 types de dépenses.

Les axes d'analyse sont :

- La lutte contre le réchauffement climatique
- L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels
- La gestion des ressources en eau
- La transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets, la prévention des risques technologies
- La lutte contre les pollutions de l'air et des sols
- La préservation de la biodiversité, la protection des espaces naturels, agricole et sylvicoles

Les types de dépenses sont :

- 1-Favorable
- 2-mixte
- 3-Neutre
- 4-Défavorable
- 5-Non cotées

Pour l'exercice 2026, l'analyse des dépenses d'investissement doit être menée pour les axes de 1 et 6. Cependant les projets suivants s'orientent vers des dépenses favorables pour l'environnement et permettent de donner une première tendance :

- Bâtiment basse consommation pour les nouvelles constructions (groupe scolaire, cantine)
- Imperméabilisations des sols, végétalisation et piste cyclable dans le cadre de la requalification du centre-ville et rue Naboriennes
- Eclairage LED

A ce jour, l'intégralité des dépenses n'ont pas été classées. Il est possible d'estimer à 30% les investissements favorables à l'objectif de neutralité carbone.

VI- LES BUDGETS ANNEXES

1-Le Centre Pierre Messmer :

En 2025, le budget du Centre Culturel Pierre Messmer a été équilibré par une subvention municipale d'un montant de 1 286 894 €. Le solde du moratoire concernant la régularisation de la refacturation des fluides par la CASAS est intervenu en 2025. Pour 2026, la subvention prévue est de 1 074 761 € soit une baisse de 16,48%.

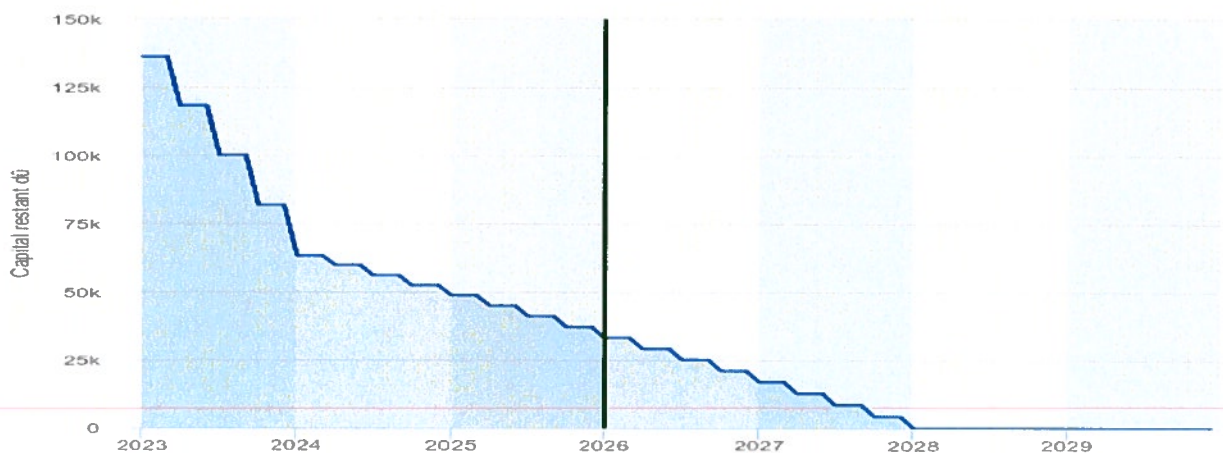
2-Le lotissement Ardant du Picq :

En 2025, la Ville n'a pas versé de subvention au budget Ardant du Picq. Un projet de concession est en cours pour ce site et ce budget devrait être clôturer en 2026.

Des emprunts sont rattachés à ce budget. Ci-dessous un état synthétique de la dette :

Etat de la Dette :

Nombre de financements	1	33 119€
Durée de vie résiduelle	2 ans	CRD
Durée de vie résiduelle moyenne	2 ans	(au 31/12/2025)



3-Le Crématorium :

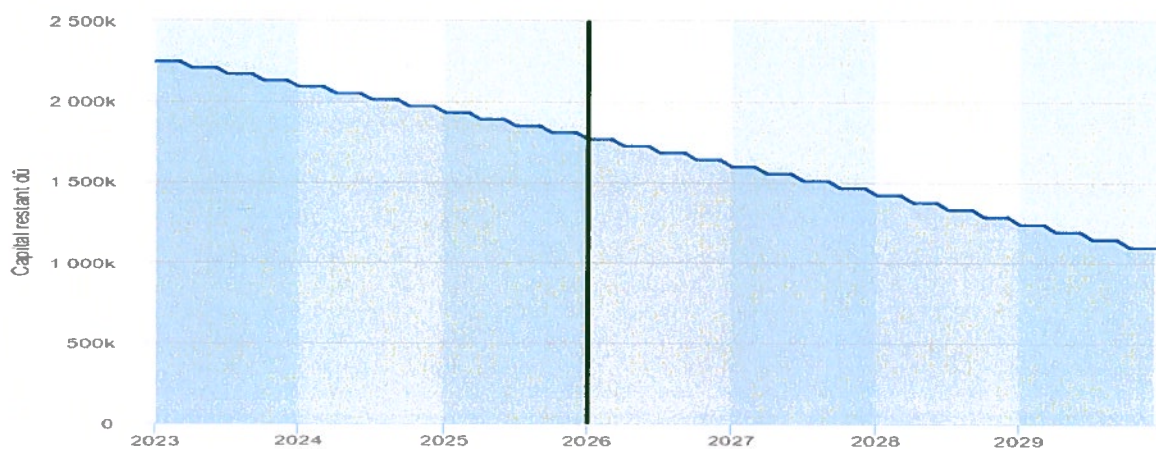
Ce service est en délégation de service public. Les recettes seront composées de la redevance versée par le concessionnaire.

4-Parking de la poste :

Ce service public industriel et commercial est déficitaire. La Ville a dû verser une subvention de 323 103 €. La sécurisation du parking reste la priorité de la municipalité. Pour information, le parking de la poste a recouvert fin 2025. La subvention 2026 est prévue à hauteur de 349 502 €.

Des emprunts sont rattachés à ce budget. Ci-dessous un état synthétique de la dette :

Etat de la dette :



Nombre de financements	2	1 781 123€
Durée de vie résiduelle	9 ans et 3 mois	CRD
Durée de vie résiduelle moyenne	9 ans et 1 mois	(au 31/12/2025)

Conclusion

L'exercice 2026 constitue une année budgétaire de transition marquée par le renouvellement des assemblées délibérantes locales. C'est pourquoi, le budget est très majoritairement nourri en fonctionnement par le maintien du niveau de service public communal et par la poursuite des projets patrimoniaux engagés. Toutefois, certains projets seront gelés dans l'attente d'une réflexion plus aboutie.

Le DOB 2026 traduit notre volonté de concilier rigueur financière et développement de la Ville.

La préparation budgétaire pour 2026 s'inscrit dans un cadre de nouveau très incertain : L'incertitude budgétaire nationale, la précarisation des subventions et l'instabilité fiscale nous orientent de plus en plus vers un maintien si ce n'est pas une diminution des investissements sur les exercices à venir, liée aussi à une capacité d'autofinancement qu'il est de plus en plus difficile de préserver.

De plus en plus de nos concitoyens sont contraints financièrement du fait du contexte national et international, mais aussi de l'inflation.

Face à cette situation, notre responsabilité est de continuer à activer les marges de manœuvre visant à contenir nos dépenses de fonctionnement et optimiser nos recettes dans tous les domaines. Nous ne pourrions dépenser que l'argent que nous avons et que nous sommes capables de rembourser.

Ce sont des efforts indispensables dans l'optique de financer notamment le programme de la nouvelle équipe municipale et les investissements en cours comme la cantine scolaire.

Cette capacité de projection demeure toutefois conditionnée à la stabilité du cadre national et à la préservation des ressources des collectivités, toute évolution défavorable pouvant impacter directement nos équilibres financiers.

Toutefois, la nouvelle équipe municipale mettra tout en œuvre pour tenir les engagements pris auprès des Naboriennes et Naboriens : refaire de Saint-Avoid une ville sûre, dynamique et prospère.